



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

29^e séance plénière

Mercredi 27 septembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/55/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté son rapport à l'Assemblée générale à la 10^e séance plénière le 12 septembre 2000.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Secrétaire général de l'excellent rapport sur l'activité de l'Organisation (A/55/1) qu'il a présenté à l'Assemblée générale.

En outre, dans sa déclaration liminaire à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait remarquer que le moment était venu de retrousser les manches et de commencer à concrétiser les engagements pris par nos « capitaines et rois » lors du Sommet du millénaire. Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que mon gouvernement partage pleinement ce sentiment et que nous travaillerons avec vous et avec nos collègues délégués pour que ce noble objectif soit réalisé.

Parmi ses messages importants, le rapport souligne – et ceci coïncide avec ce qui a été dit dans la Déclaration du millénaire – que l'élimination de la pauvreté doit être notre première priorité parmi les nombreux engagements à concrétiser. La lutte contre la

pauvreté est un défi important, et des progrès considérables ont été faits dans ce domaine. Mais la moitié de la population mondiale doit encore essayer de survivre avec moins de deux dollars par jour.

Nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général se concentre dans son rapport sur l'éducation des filles en tant que facteur critique dans l'élimination de la pauvreté. Nous espérons que la mise en service de l'équipe spéciale officielle en avril aidera à renforcer les efforts entrepris au sein du système des Nations Unies pour encourager l'éducation des filles. La lutte contre la pauvreté, le sous-développement et la dégradation de l'environnement doivent occuper une place de premier rang dans notre ordre du jour.

Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer, la pandémie du VIH/sida est devenue une crise sérieuse dans le processus de développement. Dans de nombreux pays cette épidémie a eu des conséquences dramatiques, et on a besoin de ressources financières supplémentaires et d'une aide au développement pour lutter contre le virus. Mon gouvernement se félicite du fait qu'une équipe spéciale interinstitutions présidée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ait élaboré une stratégie pour améliorer l'accès des victimes du sida aux médicaments antisida. La Norvège a beaucoup contribué aux programmes de santé ayant trait au VIH/sida, et nous continuerons d'appuyer ces programmes. Récemment, l'Agence norvégienne pour la coopération dans le développement a mis environ

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

5 millions de dollars à la disposition de l'OMS pour des programmes de santé en Afrique.

Dans son rapport, le Secrétaire général attire particulièrement l'attention sur l'importance de la prévention des conflits. Nous nous félicitons en particulier de l'accent qu'il a mis sur le renforcement des capacités d'alerte avancée et de prévention des conflits de l'Organisation des Nations Unies. Mais nous devons tous faire les efforts nécessaires pour fournir régulièrement un financement budgétaire suffisant pour les efforts de prévention des conflits.

Le succès de ces efforts, comme le fait remarquer le Secrétaire général, dépendra d'une collaboration étroite avec les États Membres, les organisations régionales et autres. Nous avons été témoins de succès considérables, mais nous avons également, au cours des 10 dernières années, découvert des faiblesses troublantes et tragiques. Nous devons tirer des enseignements des échecs du passé, et améliorer la coordination de nos efforts pour contribuer à une meilleure compréhension tant des problèmes que des solutions.

La Norvège appuie donc les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies présidé par l'Ambassadeur Brahimi. La Norvège est prête à engager un vaste dialogue sur la façon d'accélérer et de rendre plus efficace l'application des recommandations du rapport Brahimi (A/55/305).

Les conflits au Timor oriental et en Sierra Leone continuent de causer de nombreuses souffrances à des centaines de milliers de personnes et d'imposer un lourd fardeau au système de réaction de l'ONU. Je suis heureux de noter que l'Organisation participe encore de manière intensive, en collaboration étroite avec d'autres organisations, aux efforts destinés à trouver des solutions à ces conflits.

Dans son rapport, le Secrétaire général traite en détail de la situation en Afrique. Comme le Secrétaire général l'a souligné, l'ONU participe à un grand nombre de programmes de développement et à d'autres activités en Afrique. Les progrès dépendent, toutefois, des ressources qui dans de trop nombreux cas sont bien maigres. La Norvège est d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les problèmes de l'Afrique doivent continuer d'être la plus haute priorité de l'Organisation.

Des réformes importantes de l'Organisation ont été mises en oeuvre, et nous apprécions le fait que le Secrétaire général est résolu à poursuivre plus avant le processus de réforme. Dans ces efforts il peut compter sur le plein appui de la Norvège.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je me félicite de ce rapport complet et stimulant du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/55/1). Dans son introduction il note que l'avènement du troisième millénaire nous offre la meilleure des occasions de faire le point sur la progression de l'humanité et les difficultés qui l'attendent. En fait, le Secrétaire général lui-même a été la force motrice qui nous a permis d'utiliser pleinement cette analyse au Sommet du millénaire.

Son rapport exaltant au Sommet, la magnifique organisation et les possibilités qu'il a données à nos dirigeants d'agir en interaction les uns avec les autres et de développer une vision commune pour le XXI^e siècle, tout cela a constitué le point de départ le plus efficace d'une nouvelle ère de coopération pour traiter de nos problèmes communs et parvenir à nos objectifs communs. Il nous appartient maintenant, nous les Membres de l'Organisation, de relever ces défis et de rendre justice à cette vision. Le Sommet du millénaire n'est pas, bien sûr, couvert dans le rapport dont nous sommes saisis, mais ma délégation ne veut pas laisser passer cette occasion sans féliciter le Secrétaire général et son équipe et leur exprimer toute notre reconnaissance.

Au cours de cette année du millénaire, il est tout à fait pertinent que nous nous tournions vers le passé et vers l'avenir. Cela est d'autant plus vrai pour la tâche centrale de prévention des conflits et de maintien de la paix. Les rapports sur la réaction de l'ONU aux événements survenus à Srebrenica et au Rwanda ont révélé de graves insuffisances et ont montré comment ces insuffisances ont contribué aux tragédies qui s'y sont produites. L'expérience en Sierra Leone a également été salutaire.

Il faut que les choses soient claires sur un fait. C'est notre Organisation, et si elle n'a pas su relever ses défis, nous en partageons tous la responsabilité. Si le Département des opérations de maintien de la paix doit garder près de 40 000 hommes de troupe dans 15 différentes missions de maintien de la paix avec un personnel tout à fait inadéquat au Siège, si les troupes de l'ONU sont envoyées sur le terrain sans une bonne

formation et sans les équipements nécessaires, si ces troupes sont forcées de rester impuissantes alors que des atrocités sont commises et si les communications sont inappropriées, nous en sommes tous responsables dans une certaine mesure, et il nous incombe tous d'essayer de trouver des solutions.

L'ONU ne peut pas faire de miracles. Nous avons vu par le passé que si les protagonistes sont résolus à se battre pour résoudre leurs différends, ils le feront de toute façon. Mais les rapports sur les tragédies passées montrent que l'ONU peut faire beaucoup plus pour prévenir les conflits et maintenir la paix si certains problèmes sont traités. Le Secrétaire général ne s'est pas contenté de nous lancer un défi; il nous a également proposé un cadre dans lequel aborder ces problèmes. Je veux parler, bien sûr, du rapport (A/55/305) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies présidé par Lakhdar Brahimi. Les autorités de mon pays sont tout à fait prêtes, quant à elles, à relever ce défi et nous entendons participer activement au processus visant à assurer la bonne application des principales recommandations du rapport Brahimi.

L'an dernier, le renforcement des mécanismes d'alerte rapide a été un des grands thèmes du rapport du Secrétaire général. Depuis lors, il y a eu des acquis nouveaux importants dans ce domaine. Le Secrétaire général, dans son rapport, parle notamment de l'Équipe pour l'action préventive créée par le Département des affaires politiques, et du renforcement de la capacité des autres départements et organismes, ainsi que du Cadre interdépartemental de coordination nouvellement constitué.

Le Conseil de sécurité a lui aussi accordé beaucoup d'attention à la prévention des conflits au cours des 12 derniers mois, avec deux débats publics sur la question et l'adoption de déclarations présidentielles détaillées. La coopération de l'ONU avec les organisations régionales a été renforcée. Des efforts ont été faits pour exploiter le potentiel que représente le secteur non gouvernemental. Toutefois, comme le souligne le Secrétaire général, les efforts de l'ONU en ce sens nécessitent l'impulsion et les ressources voulues, et par conséquent une volonté politique de la part des Membres.

Le rapport montre clairement combien nos efforts dans ce sens doivent continuer d'être axés sur le continent africain. La prévention des conflits, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix après les conflits

par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales, en coopération avec l'ONU, demeurent cruciaux si l'on veut mettre fin aux conflits actuels, prévenir de nouveaux conflits et créer un climat propice à un développement dans la paix. Je suis convaincu que les efforts déployés par l'ONU en coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales, ainsi qu'avec les divers médiateurs, finiront par porter leurs fruits en Sierra Leone, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Somalie et en Angola, et qu'ils permettront, avec le temps, à l'Éthiopie et à l'Érythrée, de refermer les blessures de la guerre et de renouer des relations fraternelles.

En dehors de l'Afrique, la contribution de l'ONU s'est avérée fondamentale dans le règlement de situations qui étaient devenues incontrôlables, en particulier au Kosovo et au Timor oriental. Les délégations comprendront que je me félicite en particulier du retrait israélien du sud du Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Mon pays a en effet participé très activement pendant 22 ans à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ce qui a signifié pour elle maints sacrifices en vies humaines, mais également de grandes satisfactions, et jamais autant qu'au cours des quelques derniers mois. Je tiens à faire écho à l'appel lancé par le Secrétaire général afin que l'on ne relâche pas les efforts pour instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Le Secrétaire général fait justement remarquer que le désarmement est un élément essentiel de la stratégie de l'ONU pour la paix et la sécurité et également que, malgré certains progrès, la communauté internationale demeure profondément préoccupée par le risque que continuent de poser les armements nucléaires. Au nombre des événements dont on doit se féliciter à cet égard il y a les résultats positifs de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à laquelle la Coalition pour un nouvel ordre du jour, dont l'Irlande est membre fondateur, a apporté une contribution décisive.

Dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères sous tous ses aspects, prévue l'an prochain, le Secrétaire général souligne que ce sont ces armes qui tuent le plus dans la plupart des guerres. Trop souvent, ces armes échouent entre les mains d'enfants. Il est temps que la lutte contre le trafic de ces armes fasse l'objet d'un traité international et les autorités de mon pays en appellent à toutes les parties concernées pour qu'elles coopèrent

avec le Secrétaire général au succès de cette Conférence.

Le Secrétaire général se déclare fermement convaincu que des marchés prospères et la sécurité commune vont de pair, tout en prévenant que la mondialisation doit s'élargir à tous et qu'il faut en répartir plus équitablement les bienfaits. Si l'on veut réduire la pauvreté, puis l'éliminer un jour – et cela doit rester notre objectif commun – il faut aussi consacrer suffisamment de fonds au développement. Le Secrétaire général a raison de dire que ceux qui ne sont pas en mesure d'attirer des capitaux privés ne pourront profiter des avantages de la mondialisation si l'aide publique au développement n'est pas maintenue et accrue.

C'est la raison qui a incité notre Premier ministre à prendre un engagement très précis, transparent et quantifiable lors du Sommet du millénaire : l'Irlande va porter d'ici à 2007 son aide publique au développement de 0,7 % de son produit national brut, comme le préconise l'ONU. C'est la raison pour laquelle l'Irlande augmente régulièrement sa contribution aux fonds et programmes de l'ONU, en mettant l'accent sur leurs activités de base. C'est aussi la raison pour laquelle l'Irlande apporte régulièrement sa contribution au soulagement de la dette et qu'elle continue à le faire, bien qu'elle ne soit pas elle-même créditrice, toute son aide se présentant sous forme de dons.

Mais le développement doit également être durable ce qui, comme le souligne le Secrétaire général dans le rapport dont nous sommes saisis, pose des problèmes complexes et multifformes. Notre génération doit concevoir son développement de manière à permettre aux générations à venir d'hériter d'un environnement qui soit encore en mesure de satisfaire leurs besoins. Les autorités de mon pays sont convaincues de la nécessité de disposer d'un outil permettant de mesurer les risques auxquels les pays se heurtent face aux pressions écologiques. Un indice de vulnérabilité écologique fiable et pratique serait très utile à de nombreux États Membres, et en particulier aux petits États insulaires en développement dont l'existence même est menacée par les changements climatiques. C'est la raison pour laquelle l'Irlande finance une étude technique pour la mise au point de cet indice, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général à la recherche de solutions novatrices et pratiques aux problèmes posés par le développement durable. Le travail de la Commission du développement durable est à cet égard particulièrement crucial. Il est essentiel de tout mettre en

oeuvre au cours des deux prochaines années pour obtenir des résultats positifs à l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio.

Enfin, je voudrais mettre en relief un autre argument du rapport du Secrétaire général. Il dit que les gouvernements, les institutions internationales, la société civile et le secteur privé profitent tous de la coopération car chacun arrive à obtenir par ce biais ce que nul ne parviendrait à réaliser seul. Au cours de l'année écoulée, jusqu'au Sommet du millénaire inclus, nous avons enregistré des progrès sensibles dans la définition des objectifs que nous voulons atteindre en commun. Je suis convaincu qu'en oeuvrant au sein de l'Organisation, nous pourrions réconcilier nos intérêts particuliers dans la poursuite de ces objectifs communs.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer remercier le Secrétaire général du rapport sur l'activité de l'Organisation (A/55/1) qu'il a élaboré et nous a présenté. Lors de la cinquante-quatrième session, ma délégation a exprimé ses positions et participé au débat et à l'examen de nombreuses questions abordées dans ce rapport. Nous adopterons la même méthode pour la cinquante-cinquième session, en présentant les positions et les préoccupations de notre gouvernement tout au long de l'année.

Les célébrations du Sommet du millénaire sont passées et nous devons maintenant entreprendre, au cours de notre Assemblée du millénaire, la mise en oeuvre des propositions contenues dans la Déclaration du millénaire. Nous sommes persuadés que nous leur accorderons toute notre attention au cours de nos délibérations et éviterons de donner la priorité à certaines au détriment d'autres d'importance égale ou supérieure, notamment pour les pays en développement.

Je souhaite partager quelques observations préliminaires qui m'ont été inspirées par le document publié sous la cote A/55/1. Nous sommes conscients des défis considérables auxquels nous faisons face dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au paragraphe 64 en particulier, on reconnaît la nécessité de résoudre le conflit dans mon pays. Le Gouvernement de la Colombie demeure déterminé à trouver une solution politique au conflit qui dure depuis plus de 40 ans et sollicite la coopération et la persévérance de la communauté internationale dans les efforts qu'il déploie pour y parvenir.

Nous continuerons à collaborer étroitement avec le Conseiller spécial pour l'assistance internationale à la Colombie (A/55/1, par. 64), étant convaincus que les progrès dans la réalisation de la paix se refléteront dans les progrès importants que nous accomplirons dans le domaine des droits de l'homme.

En ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix, la base de nos discussions sera le rapport Brahimi (A/55/305) sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce rapport a été bien accueilli par les États Membres, et il existe un consensus sur la nécessité d'adopter sans tarder des décisions sur ses propositions, lesquelles affecteront l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, nous devons garder à l'esprit, premièrement que l'Assemblée générale est le seul organe des Nations Unies capable de donner à ces décisions la légitimité internationale nécessaire pour garantir leur efficacité; deuxièmement, qu'il serait inopportun d'agir sur la base d'un plan de travail rigide qui soumettrait ces décisions au pression inutile du temps; troisièmement, que le rapport Brahimi est l'un des nombreux documents à contenir des recommandations, et, de ce fait, qu'il devrait être examiné avec la même attention que les autres rapports, notamment celui préparé par le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix (A/51/130).

La réalisation des engagements humanitaires mentionnés dans le rapport du Secrétaire général doit se faire avec un équilibre prudent, tenant compte des limites du système des Nations Unies, de la nécessité de respecter la souveraineté de tous les États et des exigences innombrables engendrées par une crise humanitaire. Il est essentiel que nous mettions en place dans tous les cas des systèmes de coopération et de communication avec les gouvernements nationaux désireux de participer à la prévention et au règlement des crises humanitaires.

Les questions liées au développement revêtent une importance particulière pour la Colombie. Il existe une multitude de diagnostics sur la situation dans le Sud, comme ceux énoncés dans le rapport du Secrétaire général et dans d'autres rapports publiés au cours de l'année. Toutefois, ils sont dépourvus de recommandations sur l'action collective et individuelle qui est nécessaire pour garantir la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration du millénaire. Cette question mérite une attention plus soignée et équilibrée, en prenant suffisamment en compte les responsabilités du Nord et du Sud.

Je conclus avec une réflexion portant sur les bénéficiaires du rôle que l'Organisation des Nations Unies jouera au XXI^e siècle. Notre vision de l'avenir de l'Organisation doit commencer par une évaluation du passé au sein du système des Nations Unies. Quels sont les pays qui ont été dans le passé les grands bénéficiaires? Dans quelle mesure les pays en développement ont-ils été les grands perdants du passé? Il est clair que nous, pays en développement, avons beaucoup bénéficié de l'existence de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, il est tout aussi clair que cela n'a pas été suffisant. Nous nous posons alors la question suivante: Comment pouvons-nous être certains que les peuples du monde en développement seront parmi les bénéficiaires de l'avenir? Beaucoup des préoccupations et défis que le Secrétaire général a cités dans son rapport impliquent directement le Sud – nos pays. Nous sommes intéressés par le débat. Nous y participerons, et nous espérons poursuivre les échanges amorcés ces mois derniers de sorte que nos pays y prennent également part.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*): Ma délégation souhaite d'abord exprimer sa vive appréciation pour les excellents efforts que le Secrétaire général a déployés et le dévouement dont il a fait preuve dans la gestion et l'administration de l'Organisation au cours des périodes difficiles de la fin du siècle dernier, un siècle qui a vu de multiples problèmes internationaux survenir. Nous le félicitons également pour le succès du Sommet du millénaire et ses résultats, dans l'espoir que tous les États respecteront leurs engagements afin de garantir le succès et l'efficacité de notre Organisation au cours du nouveau siècle.

Notre délégation a examiné le contenu du rapport du Secrétaire général qui nous a été présenté aujourd'hui. Le lecteur du rapport peut en tirer deux constatations. L'une est que nous, gouvernements et peuples, considérons comme indispensable le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le traitement des défis relatifs à ces questions dans tous les domaines. Deuxièmement, les tâches de l'Organisation sont devenues extrêmement complexes et globales au point qu'il devient difficile de séparer les questions de sécurité des questions de développement et les questions de stabilité politique des questions de prospérité économique.

Notre délégation souscrit à tout ce qui est contenu dans le rapport, et nous souhaitons faire les observations suivantes.

Premièrement, les questions liées à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales constituent les tâches clé de l'Organisation des Nations Unies. Nous souscrivons au fait que ces questions devraient recevoir la priorité dans les rapports annuels présentés par le Secrétaire général, car elles sont intrinsèquement liées aux problèmes économiques et sociaux auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Deuxièmement, le concept de sécurité collective et l'idée de prévention des conflits devrait englober tous les problèmes et questions internationaux auxquels nous sommes confrontés, car, en fin de compte, ils affecteront la sécurité de l'humanité dans son ensemble, et cela nécessite le consensus de toutes les parties et le respect de la souveraineté de tous les États.

Troisièmement, le Koweït se félicite des explications données par le Secrétaire général au sujet des progrès accomplis par les opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons également du rapport de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi (A/55/305) concernant l'examen d'ensemble des opérations de maintien de la paix et la nécessité de les promouvoir comme outil principal pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous demandons à l'Assemblée générale d'examiner avec un grand sérieux les recommandations de son groupe. Le Koweït comprend parfaitement l'importance des opérations de maintien de la paix, étant donné le rôle important que la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït a joué dans le maintien de la paix et de la stabilité à notre frontière internationale avec l'Iraq, fait qui nous a amené à contribuer volontairement aux deux tiers du budget de cette force.

Quatrièmement, le Koweït pense que le problème de la pauvreté et des maladies, qui coûte la vie à tant de personnes, existe depuis très longtemps et comme cela a été dit aujourd'hui, il ne saurait être imputé seulement à la mondialisation. Affronter avec succès les menaces de la pauvreté et de la maladie nécessite une action concertée efficace qui doit être initiée par une prise d'initiatives nationales, lesquelles pourraient ensuite être conjuguées avec celles des autres États et devenir une action collective et organisée.

Cinquièmement, le Koweït souscrit pleinement aux positions exprimées au sujet des sanctions dans le

rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'ONU et dans le rapport du Sommet du millénaire. Comme les autres pays, nous voudrions exprimer notre sympathie profonde aux peuples des États qui souffrent de ces sanctions. Mais, en même temps, il importe de ne pas sympathiser avec les régimes qui contrôlent le destin de ces peuples et parfois même profitent des sanctions. Ces régimes sont décrits dans les rapports du Secrétaire général comme tyranniques et dictatoriaux. C'est contre eux que doivent s'appliquer les sanctions afin de les forcer à changer leurs politiques. La sympathie de la communauté internationale doit aller aux peuples qui souffrent et non à leurs dirigeants.

Sixièmement, notre délégation partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation devant le fait que le Gouvernement iraquien continue de ne pas respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et plus précisément la résolution 1284 (1999). Eu égard aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Secrétaire général, notre délégation est également préoccupée par le fait que le Gouvernement iraquien refuse de coopérer avec le Coordonnateur de haut niveau en vue de résoudre le problème des prisonniers de guerre et des biens koweïtiens. À cet égard, nous voudrions appuyer les propositions faites dans ces deux paragraphes, qui selon nous reflètent bien la neutralité et l'objectivité du Secrétaire général, M. Kofi Annan. Ses qualités nous ont toujours permis de placer notre totale confiance en lui dans les cas de problèmes internationaux d'intérêts communs.

Il est également important d'attirer l'attention des États Membres sur le fait qu'exprimer de la compassion pour les souffrances des peuples nécessite une preuve de crédibilité afin que cette sollicitude s'étende également aux autres peuples du monde, d'autant plus que parfois des peuples sont simultanément la cause et les victimes de ces souffrances. Exprimer de la compassion pour un peuple et de l'indifférence pour un autre atteste d'objectifs politiques éloignés des principes humanitaires acceptés au niveau international, lesquels sont supposés être innés à chaque être humain.

C'est la raison pour laquelle le Koweït continue de lancer un appel aux États Membres afin qu'ils demandent directement au Gouvernement iraquien de résoudre le problème des prisonniers de guerre koweïtiens et de pays tiers et de mettre un terme aux souffrances des prisonniers de guerre et de leurs familles, lesquelles durent depuis 10 ans. Nous réaffirmons que

la solution à ces problèmes nécessite une volonté politique de la part de l'Iraq pour qu'il cesse d'évoquer des prétextes politiques qui ne font que perpétuer la souffrance de ces peuples. Toutes les organisations régionales, y compris le Conseil de coopération du Golfe, la Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique ont demandé à l'Iraq de résoudre ce problème humanitaire. Nous espérons donc que le Gouvernement iraquien répondra à tous ces appels.

Pour terminer, au Koweït, nous souhaitons réaffirmer notre appui aux efforts du Secrétaire général dans son rôle de chef de file de notre Organisation. Nous sommes fermement convaincus que sans l'appui des États Membres et sans leur coopération, l'ONU ne réussirait pas à relever les défis du siècle nouveau. Nous soulignons le besoin de nous concentrer sur les problèmes économiques et sociaux. Une lecture minutieuse du rapport du millénaire et un examen des statistiques concernant les victimes de la pauvreté, du sida et des stupéfiants indiquent qu'il est indispensable de mettre en oeuvre de véritables politiques de coopération et de solidarité et de rejeter toute forme de conflits et d'aspirations individuelles. Ne pas le faire priverait notre génération et les générations futures des joies d'une vie qui leur a été donnée par Dieu tout-puissant et ce serait là un aveu d'égoïsme pur.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée du millénaire. Ma délégation est disposée à coopérer avec vous durant cette session importante.

Le Sommet du millénaire a été couronné de succès. La Déclaration du millénaire, adoptée par consensus par tous les dirigeants du monde qui y ont participé, a énoncé des directives claires quant au rôle de l'ONU au XXI^e siècle. Bien sûr, l'organisation du Sommet et l'adoption de la Déclaration ne sont pas des fins en soi, mais constituent plutôt un nouveau point de départ. Il appartient maintenant à tous les États Membres d'oeuvrer à la réalisation des objectifs fixés dans ce document historique.

Le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation est un bon guide en la matière. Nous voudrions exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour la réalisation de ce rapport précieux. Je souhaiterais évoquer trois questions aujourd'hui.

Je voudrais d'abord souligner la nécessité de consolider l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité. Comme l'ont affirmé M. Yoshiro Mori, Premier Ministre du Japon et M. Yonei Kono, Ministre japonais des affaires étrangères, dans leur déclaration au Sommet et au débat de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité doit être réformé afin de refléter les réalités de la communauté internationale d'aujourd'hui. À ce titre, il est encourageant de noter que durant ces réunions, plus de 150 pays ont souligné la pressante nécessité de réformer le Conseil de sécurité. En outre, nous croyons savoir que près de 70 pays ont spécifiquement souligné qu'il fallait élargir le nombre de membres permanents et de membres non permanents.

Le Secrétaire général avait raison de souligner dans ses remarques finales devant les dirigeants mondiaux réunis au Sommet :

« Pratiquement chacun d'entre vous a demandé une réforme générale du Conseil de sécurité. Cela devrait donner un élan nouveau à la recherche d'un consensus sur cette question épineuse mais inéluctable. » (A/55/PV.8)

Nous devons maintenant redoubler d'efforts afin d'aboutir à la réforme du Conseil de sécurité, en profitant de l'élan créé par nos dirigeants à ce sommet historique.

Comme nous le savons tous, la réforme financière est aussi une tâche qui exige que nous déployions des efforts particuliers au cours de la présente session. Pour que cette précieuse Organisation repose sur une base financière ferme et solide, il est indispensable de rendre plus équitable le barème des quotes-parts pour le budget ordinaire. Et, comme on s'attend à ce que les exigences des opérations de maintien de la paix s'accroissent, il est aussi important de parvenir à une répartition plus équitable concernant leur financement. Il est, je crois, de la responsabilité de chaque État Membre de traiter cette question avec urgence.

Le Gouvernement japonais se félicite du rapport (A/55/305) du Groupe d'experts sur les opérations de paix des Nations Unies, et j'applaudis aux efforts de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi et des membres du Groupe qui ont rédigé ce document important, où figurent bien de suggestions utiles.

Nous convenons pleinement avec l'affirmation du Secrétaire général, en date du 12 septembre, selon laquelle nous devrions activer l'examen des recomman-

dations du Groupe d'experts. Le Japon, pour sa part, attache une importance toute particulière au renforcement des fonctions du Secrétariat de l'ONU afin de rendre les opérations plus efficaces. À cet égard, nous attendons avec intérêt la prochaine présentation, par le Secrétaire général, d'un plan de mise en oeuvre. Nous participerons aux délibérations sur les modalités de cette mise en oeuvre, dans une attitude prospective.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de la sécurité, ou d'une démarche centrée sur la personne humaine, dans le traitement des questions auxquelles la communauté internationale est confrontée actuellement. Comme l'a souligné le Premier Ministre Mori au Sommet, il est essentiel d'accorder la priorité à la protection de la vie et de la dignité humaines lorsque nous nous attaquons à des problèmes tels que la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les conflits, les violations des droits de l'homme, les réfugiés et personnes déplacées, le sida et d'autres maladies infectieuses.

Dans ce contexte, je soutiens énergiquement le rapport du Secrétaire général qui met l'accent sur l'importance de la sécurité dans divers contextes. En reconnaissant que l'ONU devrait jouer un rôle plus actif s'agissant de promouvoir une démarche centrée sur la personne humaine face à divers problèmes, le Japon a versé à ce jour une contribution de plus de 80 millions de dollars au Fonds pour la sécurité dont la création a été proposée par l'ex-Premier Ministre Keizo Obuchi. J'ai également le plaisir de rappeler à cette Assemblée que le Premier Ministre Mori a annoncé au Sommet du millénaire que le Gouvernement japonais verserait une contribution supplémentaire d'environ 100 millions de dollars à ce Fonds. Nous espérons sincèrement que ce Fonds renforcera la volonté et la capacité de la communauté internationale de consolider la sécurité alors qu'elle s'attaque à tout un éventail de questions qui se poseront dans les années à venir.

M. Moushoutas (Chypre) (*parle en anglais*) : Le Sommet du millénaire et le débat général, qui vient juste de s'achever, ont plus que jamais mis en relief la recherche d'une répartition plus équitable des richesses. Les murs de cette salle font résonner l'écho des préoccupations et de la colère des pays les moins avancés, des petits États insulaires et des États en développement en général, face au fossé qui ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres, face aux conséquences négatives de la mondialisation, au fardeau insoutenable de la dette, à l'injustifiable et inacceptable perte de vies due à des maladies guérissables telles que

le paludisme, tandis que le VIH/sida, qui ravage notamment les États africains, se répand dans d'autres parties du monde à une vitesse effrayante.

Il a été dit avec justesse que nous vivons dans un monde d'abondance, mais avec une pauvreté extrême à nos portes. L'urgence d'agir n'a jamais été mieux soulignée que durant le Sommet du millénaire, et au niveau le plus élevé de représentation qui soit. La Déclaration de ce Sommet historique, qui définit des objectifs spécifiques pour éliminer les maladies guérissables et pour lutter contre la pauvreté extrême, est réaliste. Ce qu'il faut, c'est être déterminés à agir pour faire de la promesse du Sommet une réalité, a déclaré le Secrétaire général.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation selon laquelle, en matière de lutte contre la pauvreté et des conséquences négatives de la mondialisation, les termes favorables de l'échange, l'investissement étranger et le renforcement de l'aide publique au développement sont d'une importance primordiale. En outre, nous estimons que les institutions internationales gagneront à être plus réceptives aux problèmes particuliers et aux besoins spécifiques d'un certain nombre de pays en développement.

La pauvreté extrême et la pauvreté de façon générale, en plus du calvaire qu'elles infligent, sont une cause de détérioration de l'environnement; elles génèrent le crime et sont les causes profondes des conflits. « Un peuple affamé » dit un orateur, « se réveille en colère ». Nous devons tenter de mettre en oeuvre les engagements pris en faveur du programme de développement des années 90, surtout maintenant, après le renforcement de ces engagements par la Déclaration du Sommet du millénaire.

Par ailleurs, le Secrétaire général admet dans son rapport que de nombreux États ont des préoccupations profondes et légitimes concernant l'intervention, et il poursuit en posant la question suivante :

« Si l'intervention humanitaire constitue effectivement une atteinte inadmissible à la souveraineté, comment devons-nous réagir face à des situations comme celles dont nous avons été témoins au Rwanda et à Srebrenica, devant les violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme qui vont à l'encontre de tous les principes sur lesquels est fondée notre condition d'êtres humains? » (A/55/1, par. 37)

Nous sommes nombreux à partager les préoccupations auxquelles se réfère le Secrétaire général.

Nous estimons que la Charte des Nations Unies, signée par 189 États Membres souverains, accorde au Conseil de sécurité la responsabilité primordiale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, lui reconnaît le pouvoir de recourir à des mesures coercitives, y compris le recours à la force lorsque des menaces contre ou des violations de la paix et de la sécurité se produisent. À l'exception des cas de légitime défense, au titre de l'article 51 de la Charte, tout recours à la force armée, par n'importe quel État, pour résoudre des problèmes internationaux, est totalement interdite, cela sans ambiguïté aucune.

Le Conseil de sécurité reste la seule autorité habilitée à un recours légitime à la force armée lorsqu'il s'agit de traiter des violations de la paix et, bien sûr, lorsque des violations systématiques et massives des droits de l'homme entrent en jeu.

Nous ne pouvons pas remplacer ces dispositions de la Charte, car il n'existe pas d'autres options à la légalité du recours à la force armée par le Conseil de sécurité. En outre, il n'existe pas d'autre instrument international qui, comme la Charte, bénéficie de l'appui unanime de l'humanité. Malgré ses cinq décennies d'existence et davantage, la Charte est, plus que jamais, un instrument indispensable de nos jours. Ce qu'il faut, c'est que tous en respectent rigoureusement les dispositions.

Si nous acceptons une intervention en dehors du cadre de l'ONU, elle pourrait aussi encourager des séparatistes militants à créer des conditions où le sang coulera, ce qui conduirait à une intervention. Même lorsque le Conseil de sécurité ne peut convenir d'un recours à la force armée, il y a d'autres remèdes que le Conseil peut convenir d'employer. À l'Article 41 de la Charte, les pères fondateurs nous ont donné une liste de mesures de coercition n'impliquant pas le recours à la force armée, que le Conseil peut adopter. La pleine entrée en vigueur de la Cour pénale internationale est un élément supplémentaire de modération pour les violations des droits de l'homme.

Si les mesures prévues à l'Article 41 s'avèrent inadéquates, le problème peut être transmis pour débat à l'Assemblée générale, qui est l'organe principal le plus représentatif de l'ONU. Nous ne devons pas oublier non plus que les États ont la responsabilité essen-

tielle de protéger les droits des personnes placées sous leur juridiction.

Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures ne peuvent et ne doivent être interprétés comme un obstacle à la sauvegarde des droits de l'homme ni servir à justifier l'inaction lorsque des violations systématiques et grossières des droits de l'homme se produisent. Au contraire, lorsque la mesure à prendre bénéficie de la légalité d'un mandat de l'ONU, il y a des chances qu'elle atteigne son but s'agissant de redresser de graves violations des droits de la personne.

Le recours à la force armée, motivée par de bonnes intentions mais violant les dispositions de la Charte concernant le respect de la souveraineté des États, n'est pas une solution. Elle engendre davantage de problèmes dans l'avenir. Si nous permettons des interventions faites avec de bonnes intentions en dehors du cadre de l'ONU, nous ouvrirons une boîte de Pandore car, comme nous l'avons dit précédemment, il y aura toujours des dirigeants qui, sous le prétexte de protection humanitaire des droits des peuples, de minorités ou de communautés ethniques, auront recours à l'agression à des fins expansionnistes. Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte interdit un tel recours à la force.

Le thème de l'intervention humanitaire est à la fois essentiel et très difficile; il appelle un débat approfondi à l'intérieur comme en dehors de l'ONU. Nous nous félicitons donc de l'initiative canadienne à ce sujet.

Eu égard à d'autres problèmes soulevés dans ce rapport, la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et la société civile devrait être encore renforcée, tandis que la coopération de l'ONU avec le secteur privé, qui est un partenaire important à condition d'être soigneusement contrôlé et d'être fidèle aux principes de la Charte, pourrait engendrer de nombreux avantages pour l'humanité, particulièrement dans le domaine de l'environnement.

Quant aux réformes, nous pensons qu'un Conseil de sécurité élargi reflétant les réalités du monde actuel servirait mieux les intérêts de la paix et de la sécurité. Il est temps de transposer dans la réalité cette position largement partagée.

Concernant les sanctions, nous estimons qu'il y a place pour une amélioration et partageons l'opinion du

Secrétaire général que les sanctions doivent être gérées de façon à limiter au minimum leur impact négatif sur les populations civiles et les États avoisinants.

Pour terminer, nous voulons exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/55/1 et pour les idées, suggestions et recommandations qu'il a faites, et qui sont matière à réflexion. Nous appuyons pleinement les conseils du Secrétaire général quant à la nécessité de mettre en oeuvre les objectifs de la Déclaration du Sommet du millénaire. Nous apprécions particulièrement sa mise en garde de ne jamais laisser l'ONU sans les ressources nécessaires pour protéger ceux qui ont placé leur confiance en elle.

M. Pradhan (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait joindre sa voix à ceux qui ont félicité le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation. Par ce document et son rapport précédent au Sommet du millénaire, nous avons une vue générale des activités en cours à l'ONU et des mesures que les Membres pourraient prendre afin de mettre en oeuvre les objectifs de la Charte. Par souci d'être brève, ma délégation ne fera que quelques observations sur certains des problèmes soulevés dans le rapport.

Le Secrétaire général a envisagé l'ONU comme une instance non seulement où les gouvernements nationaux travaillent ensemble, mais aussi qui au fil des années a fait des progrès importants s'agissant de faire participer les entreprises privées, la société civile et les organisations du monde du travail afin qu'elles jouent un rôle dans la promotion des objectifs de la Charte. Son initiative de Pacte mondial a été une mesure importante dans ce sens. Ma délégation adresse ses félicitations au Secrétaire général et lui demande de continuer son admirable travail. Il est clair maintenant que des secteurs aussi importants de la société internationale, qui ont eu tant d'influence sur la vie de chacun dans le monde, peuvent beaucoup aider à soutenir nos travaux dans cet organisme universel.

Le maintien et la consolidation de la paix sont essentiels, et comme on le voit dans le rapport du Secrétaire général, ces activités prennent de l'ampleur. Ma délégation se félicite des nombreuses réalisations de notre Organisation. Nous sommes aussi conscients que les tâches sont parfois difficiles et que les possibilités d'échec planent toujours. Bien que le maintien et la consolidation de la paix soient très importants et nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité in-

ternationales, il faut examiner objectivement quelles sont les activités indispensables et quelles sont celles qui le sont moins pour que les coûts opérationnels restent minimales et à la portée des Membres. À ce titre, nous accueillons avec satisfaction le rapport Brahimi qui doit être dûment examiné.

Ma délégation a été encouragée de voir le Secrétaire général traiter dans son rapport des problèmes liés à la coopération pour le développement. La nécessité majeure du moment, pour mettre en oeuvre les décisions de la communauté internationale, est d'inverser le déclin des versements en matière d'aide publique au développement. Les pays les moins avancés ont demandé à ce qu'une tranche de 0,15 % leur soit réservée sur le taux cible de 0,7 % du produit national brut, qui doit être affecté à l'aide publique au développement en faveur de l'ensemble des pays en développement. Nous continuons à demander au Secrétaire général de faire valoir auprès des pays développés la nécessité de s'engager de nouveau à atteindre cet objectif important et à parvenir à ce chiffre cible afin de lutter contre la pauvreté et de faire progresser la coopération internationale pour le développement.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, le développement social et économique doit aller de pair avec la bonne gouvernance et être centré sur l'humain. Avec l'augmentation de la population mondiale, qui passera à 10 milliards en 2030, nous sommes profondément préoccupés des pressions qu'exercent les mouvements de population. Ce phénomène pourrait saper les fondements mêmes des nations et compromettre les succès en matière de développement social et économique réalisés au prix de grands efforts au cours des décennies. Les gouvernements nationaux doivent non seulement prendre des mesures actives et efficaces pour contrôler la croissance démographique, mais aussi offrir une bonne gouvernance et créer des conditions sociales et économiques assurant le bien-être de leurs peuples. Faute de quoi, la paix et la sécurité des régions pourraient être gravement minées. Les Membres et la communauté internationale se doivent de mettre plus fortement l'accent sur ce problème.

Le Secrétaire général a mentionné que les propositions énoncées dans son rapport au Sommet du millénaire ont reçu un appui considérable. Ma délégation constate que c'est particulièrement le cas en matière de coopération pour le développement, et nous sommes encouragés de savoir que les vues présentées dans son rapport sont largement acceptées. Toutefois, l'appui

verbal est une chose et l'action en est une autre. Le Secrétaire général en était bien conscient, et il a appelé les États Membres à aller au-delà des déclarations et à entreprendre des actions concrètes. Ma délégation appuie cet appel du Secrétaire général.

M. Schumacher (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer ma satisfaction et mon respect pour le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies au cours des 12 derniers mois, année au cours de laquelle 17 personnes ont perdu la vie au service de l'ONU dans différentes parties du monde, et nombre d'entre elles ont été victimes d'actes de violence dont les auteurs n'ont jamais été traduits en justice. Malheureusement, cette situation nous rappelle que la communauté internationale est encore loin d'atteindre ses ambitieux objectifs en matière de coopération pacifique et prospère pour le bien de l'humanité.

Le Sommet du millénaire, sa Déclaration finale et le débat général qui a suivi ont encore une fois permis de conduire une analyse minutieuse des inégalités et des injustices dans le monde, et de faire de nombreuses déclarations d'intention quant à la façon d'y remédier. Toutefois, les mesures véritables et immédiates pour régler ces problèmes se font toujours cruellement attendre. Le rapport complet et précieux du Secrétaire général montre les efforts considérables que l'ONU a déployés pour relever les multiples défis auxquels nous sommes confrontés. Associons-nous au Secrétariat pour faire état des actions concrètes que nous, États Membres, avons entrepris pour appuyer ces efforts et faire avancer les choses.

Je vais me concentrer sur deux points seulement. Le premier est la contribution de l'Allemagne à la mise en oeuvre rapide du rapport Brahimi, ou du moins de certains éléments de ce rapport. Le deuxième est la quête d'une Organisation des Nations Unies plus inclusive : « Vers des partenariats mondiaux ».

Le rapport de l'Ambassadeur Brahimi traduit le fait qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sécurité à long terme. Le rapport a fait ressortir deux éléments essentiels des opérations de maintien de la paix d'aujourd'hui : une meilleure formation et un délai de réaction plus court. Pour mettre sur pied de nouvelles opérations de maintien de la paix ayant des fonctions multiples, il faut avoir recours à un nombre croissant d'experts qualifiés, provenant de la société civile et de corps de police. Ces experts peuvent

comprendre des officiers de police civile; des personnes chargées d'observer les élections; ou, aussi bien, des experts juridiques ou administratifs, ou encore des équipes médicales ou de déminage. La préparation de ces déploiements complexes doit commencer au moment opportun, soit avant même que n'apparaisse la nécessité de l'opération de maintien de la paix, et que son mandat ne soit formulé. Le délai de réaction rapide est l'élément clef.

C'est dans ce contexte qu'en juillet 1999, le Ministère allemand des affaires étrangères a mis sur pied un centre de formation international pour le personnel civil à déployer dans des missions de maintien de la paix. L'un des mandats confiés à ce centre est de former une réserve de personnel composée d'experts pouvant accomplir les tâches les plus diverses, et ce dans tous les types de mission. C'est là notre contribution immédiate à la création d'une réserve de personnel qualifiée qui peut, sur demande – comme le recommande le Groupe de M. Brahimi – être mis à la disposition de l'ONU, ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et être envoyé partout dans le monde, rapidement et conformément aux besoins particuliers de chaque mission. Une base de données spéciale répertoriant le personnel civil a déjà été mise sur pied pour créer des moyens en quasi attente, afin d'appuyer les missions internationales dans la cruciale phase de démarrage, au moment où du personnel qualifié est requis de toute urgence.

Les cours sont maintenant ouverts aux participants internationaux et aux organisations non gouvernementales. Nous prévoyons également d'offrir des possibilités de formation aux pays qui ne disposent pas de leur propre centre de formation du personnel civil. Pour les ressortissants des pays qui pourraient avoir de la difficulté à couvrir les coûts de la formation, nous avons l'intention de prévoir des bourses spéciales. Quatre cent personnes auront déjà reçu une formation d'ici la fin de l'an 2000. En outre, nous allons, à titre prioritaire, coopérer avec d'autres centres de formation internationaux pour établir des normes de formation uniformes.

Je vais maintenant aborder le deuxième point important, soit notre recherche d'une Organisation des Nations Unies plus inclusive. Je voudrais citer un extrait du paragraphe 5 de l'historique Déclaration du millénaire (résolution 55/2) :

« Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car, si elle offre des possibilités immenses, à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose. ... La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité. »

Notre Ministre des affaires étrangères, M. Fischer, et bon nombre de ses collègues ont soulevé cette question lors du récent débat général.

Je voudrais attirer l'attention des délégations sur le nouveau point intitulé « Vers des partenariats mondiaux », que l'Allemagne a fait inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Il est reconnu que la mondialisation et les énormes défis mondiaux lancés dans de nombreux secteurs ont provoqué l'apparition et accru l'importance de nouveaux acteurs mondiaux, surtout issus de la société civile et, en particulier, des entreprises transnationales. À juste titre, le Secrétaire général accorde de l'importance à une participation appropriée de ces nouveaux acteurs dans les travaux de l'ONU.

Avec un bon nombre d'autres pays, l'Allemagne est d'avis qu'il appartient aux États Membres de discuter de ces questions dans un esprit constructif, afin d'adopter une démarche ciblée, cohérente et intégrée, qui inclurait tout le monde et ne laisserait aucun groupe régional de côté. Dans cet esprit, nous menons déjà des consultations avec de nombreux États intéressés de toutes les régions, afin de présenter en commun un projet de résolution sur ce sujet durant la présente session de l'Assemblée générale. Nous nous emploierons à obtenir un consensus le plus large possible sur cette question, et nous constatons avec gratitude que les réactions reçues jusqu'à présent ont été très encourageantes.

Puisque le Secrétaire général nous a demandé de nous retrousser les manches et de mettre en pratique les nobles engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du millénaire, nous avons tenté de suivre ses conseils. Je serais reconnaissant aux États Membres d'avoir recours au centre allemand de formation du personnel des missions interna-

tionales de maintien de la paix, et de nous aider à parvenir à un consensus fructueux sur notre projet de résolution, intitulé « Vers des partenariats mondiaux ».

M. Ling (Bélarus) (*parle en russe*) : Puisqu'il s'agit de ma première intervention lors d'une séance plénière de l'Assemblée générale en tant que Représentant permanent de la République du Bélarus, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de cet important organe de l'ONU, et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice de vos fonctions.

Les débats de la présente session de l'Assemblée générale sur un sujet aussi important que le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/55/1) sont axés sur des questions qui revêtent une importance toute particulière. Les analyses exhaustives et approfondies des grandes tendances de l'évolution du monde contemporain faites par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du millénaire, que nous avons examinées plus avant pendant le débat général, nous confèrent la responsabilité particulière de suivre le débat d'aujourd'hui.

La République du Bélarus félicite le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui a accompli sa tâche avec une haute compétence à la tête de notre Organisation au cours de l'année passée. Nous avons tous été témoins du travail considérable qui a été réalisé pour renforcer l'ONU et définir les grandes priorités de son action future. Le rapport du Secrétaire général est un maillon important de ces efforts.

L'an dernier, comme le Secrétaire général l'a indiqué à juste titre dans son rapport, la communauté internationale était encore assez éloignée d'atteindre les objectifs énoncés dans le préambule de la Charte des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, l'ONU n'a pas réussi à préserver l'humanité du fléau de la guerre et à établir une harmonie entre les droits de l'homme, le progrès social et l'amélioration du niveau de vie dans une liberté plus grande pour tous les sujets de droit international. Nous nous félicitons de ce que l'ONU ne soit pas restée indifférente à cette situation. Les initiatives prises par le Secrétaire général pour mener une étude indépendante sur Srebrenica et sur le Rwanda, et l'idée de créer un groupe d'étude de haut niveau chargé de présenter des recommandations en vue d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix, sous la direction de M. Lakhdar Brahimi, en

sont des exemples concrets. Nous estimons qu'il est essentiel de procéder dès que possible à une analyse du rapport de ce groupe d'étude et d'identifier les mécanismes de mise en oeuvre des recommandations qu'il contient dans le but de renforcer l'efficacité des fonctions de maintien de la paix de l'ONU.

Les habitants de nos pays ont besoin de paix. Au cours du siècle passé, le Bélarus a apporté une contribution importante à la cause de la paix et a manifesté sa volonté de respecter rigoureusement les obligations imposées par l'ONU en renonçant aux armes nucléaires. Le Président et le Ministre des affaires étrangères du Bélarus ont récemment réaffirmé l'intention de notre pays de continuer à contribuer au processus de désarmement. Au cours de la présente session, la République du Bélarus a déjà déposé les documents nécessaires en vue de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Protocole IV relatif aux armes laser aveuglantes se rapportant à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Le Bélarus entend continuer de défendre la noble initiative visant à mettre en place une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale.

Le Gouvernement bélarussien a étudié attentivement la partie du rapport consacrée aux sanctions. Nous appuyons la conclusion du Secrétaire général selon laquelle ces mesures coercitives ne produisent pas toujours des résultats identiques et, ces dernières années, leur efficacité a été de plus en plus contestable. En outre, dans cette situation, des pays tiers sont souvent ceux qui pâtissent de ces sanctions. Le Bélarus ne fait pas exception en la matière. C'est pourquoi nous appuyons la proposition avancée durant le débat général par le Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, M. Jan Kavan, concernant la création, dans le cadre de l'ONU, d'un petit groupe semblable au groupe Brahimi pour procéder à une analyse exhaustive et impartiale de tout l'éventail des questions liées aux sanctions. Le Bélarus est disposé à participer activement aux travaux de ce groupe, à toutes les étapes.

Ayant analysé la partie du rapport intitulée « Missions humanitaires » (A/55/1, par. 109 à 153), la délégation de la République du Bélarus voudrait appeler l'attention de l'Assemblée sur la question de Tchernobyl. Aujourd'hui, à la veille du quinzième anniversaire de cette catastrophe, nous continuons de penser

que ce problème représente une menace qui ne concerne pas uniquement le Bélarus. Le Président et le Ministre des affaires étrangères ont l'un et l'autre salué le rôle joué par l'ONU pour atténuer les conséquences de cette catastrophe. Nous espérons sincèrement que l'ONU continuera de nous aider à mettre au point de nouvelles formes de coopération dans ce domaine.

Le Sommet du millénaire et la Déclaration du millénaire qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement ont énoncé plusieurs des tâches importantes à réaliser par l'ONU. Les activités de rénovation de l'Organisation ont déjà commencé en partie l'an dernier. Le rapport du Secrétaire général que nous examinons aujourd'hui réaffirme ces objectifs. Mais la majeure partie du travail reste encore à faire. Le Bélarus est prêt à relever ces nouveaux défis et à atteindre sans tarder les objectifs auxquels l'ONU doit faire face.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Le caractère symbolique de l'an 2000 et la convocation du Sommet historique du millénaire influenceront inévitablement sur notre examen de chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Cela est notamment vrai pour ce qui est de l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/55/1). Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général de ce document important, qui décrit de manière brève et précise les activités de l'ONU au cours de l'année écoulée.

Ma délégation estime qu'une évaluation prospective des réalisations et des échecs de l'ONU au cours de ces 12 derniers mois correspondrait parfaitement à l'esprit de l'Assemblée du millénaire. Au cours du débat général qui vient de s'achever, nous avons entendu des appels répétés à mettre en oeuvre les engagements pris lors du Sommet du millénaire. C'est pourquoi il est réellement essentiel d'adopter une méthode pragmatique pour traduire les promesses du Sommet dans la réalité.

Je centrerai mes observations sur la partie du rapport qui est consacrée aux activités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Ukraine souscrit sans réserve aux paroles par lesquelles le Secrétaire général introduit cette partie du rapport :

« Le maintien d'une paix et d'une sécurité durables pour tous les pays et pour tous les peuples est pour l'ONU aujourd'hui, en cette aube du

XXIe siècle, un objectif aussi central qu'il l'était lorsque l'Organisation a été créée il y a plus d'un demi-siècle. » (A/55/1, par. 29)

Les leçons de la dernière décennie en matière de maintien de la paix et de la sécurité ont donné une preuve impressionnante du caractère indispensable de l'ONU, mais elles ont également mis en lumière ses graves limitations et déficiences. Ce n'est donc pas par hasard que la tâche qui vise à les corriger soit au premier plan des débats au moment où l'Organisation aborde un nouveau siècle. Permettez-moi d'évoquer les grands domaines dans lesquels des changements s'imposent impérativement.

L'Ukraine s'associe au Secrétaire général pour se féliciter de l'attention croissante que les États Membres accordent par à la prévention des conflits. Au cours de la dernière décennie, mon pays a toujours souligné le besoin de renforcer cet aspect des activités de l'ONU. Nous sommes d'accord pour dire qu'il importe de maintenir l'élan général actuel en faveur d'une amélioration de la capacité de l'ONU de mener une action préventive efficace.

À cet égard, je voudrais réaffirmer la proposition faite par le Président de l'Ukraine, M. Leonid Kuchma, d'élaborer une stratégie globale de prévention des conflits à l'ONU. Lors des réunions de haut niveau des deux principaux organes de l'ONU – le Sommet du millénaire et le Sommet du Conseil de sécurité –, le Président de l'Ukraine a avancé un certain nombre de suggestions sur ce qui pourrait devenir des éléments concrets de cette stratégie. L'une de ses principales composantes, en particulier, pourrait être la création de centres régionaux de l'ONU pour la prévention des conflits. Un autre de ces éléments pourrait consister en des opérations de prévention des conflits, qui devraient prendre davantage d'importance en tant que nouveau modèle qualitatif des activités de maintien de la paix.

L'importance reconnue des activités de prévention des conflits devrait également trouver son expression dans les activités quotidiennes du Conseil de sécurité. Dans son rapport, le Secrétaire général nous informe par exemple de la création d'une Équipe pour l'action préventive au sein du Département des affaires politiques, qui se réunit régulièrement afin de déterminer si des situations conflictuelles pourraient se prêter à une action préventive (A/55/1, par. 42). Nous pensons qu'il serait vraiment avantageux que le Conseil de sé-

curité commence à avoir des réunions d'information régulières avec l'Équipe pour l'action préventive.

Le rapport du Secrétaire général prend note d'une augmentation importante des opérations de maintien de la paix au cours des 12 derniers mois. Cette augmentation a coïncidé avec le début du mandat de l'Ukraine au Conseil de sécurité. À cet égard, je suis fier de dire de cette tribune que, depuis que l'Ukraine est membre de cet organe, il n'y a eu aucune nouvelle opération de maintien de la paix créée ou élargie de manière substantielle – de la République démocratique du Congo à la Sierra Leone, au Sud-Liban, au Kosovo, au Timor oriental, à l'Éthiopie et l'Érythrée – à laquelle mon pays n'ait pas contribué en personnel formé et bien équipé. L'engagement de l'Ukraine aux opérations de maintien de la paix explique notre désir de renforcer cet instrument clef dont dispose l'ONU pour assumer sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un élan puissant a été donné à cette entreprise par la séance au sommet du Conseil de sécurité, qui a débouché sur un certain nombre d'initiatives très importantes, y compris un engagement d'adopter des mandats clairement définis, crédibles et réalisables. L'Ukraine accordera une attention toute particulière à l'application pratique d'un autre engagement du sommet du Conseil de sécurité : le renforcement des consultations entre cet organe et les pays fournisseurs de contingents.

Il est également très important d'examiner de toute urgence les recommandations pertinentes du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305). Comme nous en avons été informés, le Secrétaire général s'est déjà engagé à mettre en oeuvre les changements dont il est responsable. Ce matin, le Conseil de sécurité a commencé à discuter des recommandations qui relèvent de son domaine de responsabilité. L'Assemblée générale devrait aussi répondre à l'appel du Secrétaire général et donner rapidement suite aux recommandations du Groupe d'étude. À cet égard, l'Ukraine pense que le Comité spécial de l'Assemblée générale sur les opérations de maintien de la paix représente la meilleure instance pour examiner ce rapport, et elle demande à son Bureau de convoquer une session extraordinaire pour commencer le débat, afin de faire rapidement des recommandations à l'Assemblée générale. Nous pensons également qu'il est important de mettre en marche un mécanisme de consultations régulières entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le

Secrétariat sur l'application des recommandations du Groupe.

La dernière question que je voudrais mentionner concerne les sanctions économiques imposées par le Conseil de sécurité dans le but de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité. L'Ukraine est en plein accord avec les conclusions très précises qui figurent dans le rapport du Secrétaire général concernant tant l'efficacité des sanctions que leurs effets secondaires négatifs. À cet égard, je voudrais réaffirmer la position ferme de l'Ukraine, selon laquelle il est absolument nécessaire de mettre au point une méthodologie claire et cohérente s'agissant d'imposer et lever des sanctions, qui tienne compte des préoccupations des populations civiles et des intérêts de pays tiers. Nous pensons qu'il est important de maintenir la pratique récente du Conseil de sécurité, qui est de fixer des limites de temps aux sanctions au moment de les imposer. Il est particulièrement important d'élaborer des critères et des mécanismes objectifs pour évaluer l'efficacité des sanctions et leur impact, notamment sur l'État visé. Nous appuyons également la levée immédiate des sanctions lorsqu'il y a de bonnes raisons de croire qu'elles ont atteint leur objectif. L'Ukraine est décidée à poursuivre des efforts visant à ce que le Secrétaire général qualifie comme étant

« l'évolution des sanctions pour en faire un instrument plus puissant de dissuasion et de prévention des conflits ». (A/55/1, par. 101)

Pour terminer, je souligne le désir de l'Ukraine de continuer de contribuer activement aux efforts visant à renforcer l'Organisation des Nations Unies.

M. Alemán (Équateur) (parle en espagnol) : Pour commencer, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général pour la présentation de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/55/1), qui nous donne un aperçu d'ensemble très complet des activités réalisées, des obstacles rencontrés et des défis que doit relever l'Organisation des Nations Unies au cours des années à venir. L'ONU a été et continuera d'être essentiellement une instance qui se prête à la recherche de solutions justes et durables aux questions qui préoccupent le plus la communauté internationale: la paix et la sécurité, la réalisation des engagements humanitaires, la coopération pour le développement, l'ordre juridique international et les droits de l'homme.

Comme il est bien marqué dans le rapport, la tâche principale de l'ONU est le maintien de la paix et de

la sécurité internationales. Je suis en plein accord avec l'assertion selon laquelle l'origine des conflits a changé de nature et de portée. Si, durant la guerre froide, l'affrontement idéologique et les différends sur le tracé des frontières constituaient le facteur le plus grave de déstabilisation de la paix, aujourd'hui, les conflits sont essentiellement des conflits de nature interne où la violation des droits les plus fondamentaux de populations entières constitue le principal facteur portant atteinte à la sécurité mondiale.

Ma délégation voudrait souligner et indiquer clairement deux paramètres qui guident sa conduite dans ce domaine. D'une part, nous pensons que la question des droits de l'homme ne relève pas uniquement de la juridiction interne des États, car elle est également régie par la Charte des Nations Unies, traité international qui établit des obligations à respecter par toutes les parties. D'autre part, nous pensons que les insuffisances politiques et l'héritage historique qui se trouvent reflétés dans les organes chargés de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales ne doivent, à aucun moment, légitimer une action punitive internationale, même si elle pouvait se fonder sur de nobles principes humanitaires. Les actions collectives qui impliquent l'utilisation de la force doivent être conformes aux dispositions du Chapitre VII de la Charte de San Francisco. Toute autre mesure qui ne tiendrait pas compte de ces dispositions porterait préjudice à la crédibilité de l'Organisation et au caractère institutionnel de ces mécanismes.

Dans cette même perspective, il convient de souligner les efforts louables du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, qui sont connus sous le nom de rapport Brahimi (A/55/305). Le contenu de ce rapport, et tout particulièrement les recommandations qui y sont formulées, méritent une analyse sereine et réaliste de la part de l'Organisation, afin qu'elle puisse compter sur un mécanisme renforcé et renouvelé qui permette d'exécuter efficacement chacune des tâches complexes auxquelles on doit faire face dans ce domaine. Cela, sans préjuger du maintien des principes qui régissent ses activités et qui jouissent du consensus universel.

La paix et la sécurité, ainsi que leurs exacts opposés, la violence et l'instabilité, sont des concepts qui ne peuvent être considérés indépendamment du bien-être économique et social des peuples. En effet, le développement constitue la tâche principale des nations dans leur évolution interne. Son objectif fondamental est

d'offrir de nouvelles options pour le bien-être individuel, et sa réalisation, suppose des bases solides pour le développement humain et la consolidation de la démocratie. Ces aspirations constituent ce qui devrait être un dénominateur commun. Mais ce sont des réalités tangibles pour un petit nombre seulement, alors que pour les autres, elles restent du domaine de la théorie, de ce qui devrait être. Il y a de nombreuses limites imposées aux pays en développement dont les efforts internes visent à relever le niveau de progrès économique et social. Des problèmes qui persistent depuis de nombreuses décennies s'associent aux effets de la mondialisation; ils se traduisent surtout par la liberté du commerce, la concurrence et les nouvelles technologies de la communication, au lieu de faire en sorte que ce processus permette que les perspectives favorables soient réparties à l'échelle mondiale, entre tous les pays et toutes les couches de la population.

Dans cette perspective, le rapport du Secrétaire général contient des idées et initiatives qui invitent la communauté internationale à la réflexion et à une action résolue. Je conviens avec le Secrétaire général que l'élimination de la pauvreté doit rester l'objectif le plus important de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter les mécanismes appropriés pour que la mondialisation génère des richesses profitant à tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. Le temps est venu de proposer des principes et des lignes directrices pour orienter le processus de mondialisation, qui jusqu'à présent n'est pas organisé.

Le concept de responsabilité partagée dans la gestion des relations internationales est maintenant un principe de droit international reflété par le mandat du Sommet du millénaire, qui définit clairement le rôle central que l'Organisation des Nations Unies doit jouer à cet égard. Le nouveau millénaire doit être le témoin de la responsabilité de tous les États Membres s'agissant de renforcer les mécanismes multilatéraux, de construire un scénario international plus équitable et, enfin, plus pacifique et plus sûr.

Dans ce contexte, l'Organisation déploie un effort louable pour créer des normes réglementant les relations internationales dans tous les domaines de l'activité humaine. Cette contribution de l'ONU doit renforcer le complexe processus d'interdépendance qui émerge du nouvel ordre international et qui oblige à le respecter et l'observer fidèlement pour transformer la théorie en action concrète.

Les réflexions contenues dans le rapport du Secrétaire général nous encouragent à soutenir l'idée que l'Organisation des Nations Unies, avec des tâches nouvelles et accrues, a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de l'appui financier des pays Membres pour concrétiser les aspirations à la paix et au développement internationaux. L'appui politique que nos chefs d'État ont apporté à l'Organisation, durant le récent Sommet du millénaire, doit se refléter par un soutien financier important en rapport avec la vraie capacité de contribution de chaque État. Les différences de développement au niveau international sont telles que les pays les plus pauvres ne devraient pas assumer de charges financières supplémentaires, qui gênent encore plus leur développement économique et social. C'est seulement à travers un système qui reconnaisse ces différences et rende possible la prévision, que nous assurerons à l'Organisation les ressources financières indispensables et garantirons en même temps le principe d'une répartition juste.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exprimer sa gratitude à l'auteur d'un rapport exhaustif qui couvre le champ des vastes activités de l'Organisation, dans la dernière année. Le point de l'ordre du jour à l'examen nous permet de réfléchir d'une façon plus spécifique au travail de l'Organisation et aux défis quotidiens que nous avons rencontrés durant cette année symbolique.

Comme il a été mentionné dans le rapport, aucun sujet n'exige autant notre attention et nos ressources que l'instauration de la paix et la sécurité. En effet, les exigences imposées à l'ONU en matière de prévention de conflit, de maintien de la paix, d'édification de la paix et de diverses opérations de suivi, continueront de constituer l'essentiel des activités de l'Organisation. En même temps, c'est l'à-propos et la qualité générale des réponses de l'Organisation à de telles exigences qui en font l'utilité pour ses nombreux mandants.

Les États Membres devraient prêter attention aux propos du Secrétaire général reconnaissant que

« Il n'est désormais plus possible de définir simplement la sécurité collective comme une absence de conflits armés, qu'il s'agisse de conflits internationaux ou de conflits internes. » (A/55/I, par. 31)

Le rapport souligne à juste titre la nécessité d'approches novatrices dans la gestion des opérations de paix complexes, y compris celles qui n'hésiteront

pas à empiéter sur les domaines institutionnel et administratif à la recherche de solutions globales. Sur ce point, la Croatie souscrit à l'opinion du Secrétaire général que le monde a la responsabilité d'agir quand des droits de l'homme universellement acceptés sont bafoués sur une grande échelle.

Les leçons de Srebrenica, du Rwanda et, plus récemment, de la Sierra Leone, entre autres, ont une fois de plus démontré l'importance de mandats du Conseil de sécurité qui soient clairs, bien gérés et exécutoires. Mais même le meilleur mandat reste lettre morte sans le soutien de la volonté politique et des moyens nécessaires à son application.

Nous pensons que l'expérience de la Croatie, pays qui accueillait des Casques bleus et qui maintenant en fournit, peut être utile à l'Organisation. À cet égard, nous attendons la conclusion, durant cette session, du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, en Croatie, et nous avons l'intention d'augmenter la participation croate aux opérations de maintien de la paix ailleurs.

Il est clair que les opérations de paix doivent faire l'objet d'une révision complète et substantielle. À cet égard, dans son allocution à l'Assemblée générale, le 13 septembre, le Ministre croate des affaires étrangères s'est félicité du rapport du Groupe de travail sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305). La Croatie appuie le processus de réforme dans tous ses aspects, y compris la conception et l'adoption des mandats du Conseil de sécurité, le soutien et la planification intégrés des missions, les calendriers concernant le déploiement rapide et la durée des missions, ainsi que la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix.

L'ONU continue d'intervenir dans un environnement international en mouvement. La sécurité n'est pas menacée seulement par la guerre, mais aussi par des urgences causées par la nature. Quelle qu'en soit la cause, l'interdépendance mondiale fait que ces dysfonctionnements ont un impact étendu sur l'environnement et le bien-être économique. Durant l'année écoulée, l'ONU s'est vue amenée à coordonner des actions humanitaires à travers une démarche interinstitutionnelle. Les résultats de l'Organisation dans ce domaine ont été remarquables, du Kosovo au Timor oriental, en passant par le Venezuela et le Mozambique.

La Croatie est encouragée par les engagements qu'ont pris les États disposant de l'arme nucléaire, du-

rant la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Néanmoins, les progrès en matière de désarmement général restent sporadiques. De plus, le rôle de l'ONU dans le déminage est important pour beaucoup de pays qui continuent de souffrir de ce fléau longtemps après que beaucoup d'autres aspects d'un conflit se sont estompés dans l'histoire.

L'année dernière, des progrès ont été enregistrés dans le domaine des droits de l'homme, en particulier le renforcement du système des Nations Unies s'agissant de faire respecter et de développer encore le code international des droits de l'homme. En octobre 1999, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, qui à ce jour a été signé par 62 États Membres, dont la Croatie. Il entrera en vigueur avant la fin de l'année. Néanmoins, parmi les nombreux défis qui demeurent, il faut encore s'intéresser à la traite des femmes. Il reste aussi à réaliser l'intégration des personnes handicapées dans les politiques économiques et de développement.

Un des succès remarquables de l'ONU a été la protection des enfants au niveau international, avec la Convention relative aux droits de l'enfant qui est l'instrument le plus universellement ratifié. La Croatie estime cependant que le problème de la protection des enfants n'a pas encore suffisamment été pris en considération aux niveaux régional et local, en particulier s'agissant de venir à bout des inégalités dans la promotion de l'éducation. L'Organisation a un rôle à jouer dans ce processus.

Il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur la mondialisation. Nous avons plutôt de nombreuses observations intermédiaires sur ses caractéristiques, ses avantages et ses effets négatifs. À cet égard, l'adoption par le Conseil économique et social de la Déclaration ministérielle sur le potentiel des technologies de l'information et de la communication pour atteindre les objectifs de développement et la nécessité de combler le fossé numérique, représente une contribution importante de l'ONU.

De même, les préparatifs de la réunion de haut niveau sur le financement du développement, qui se tiendra l'an prochain, se poursuivent normalement. Les larges consultations entreprises avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en tant qu'acteurs économiques mon-

diaux clefs, sont de bon augure pour l'obtention de résultats importants lors de cette rencontre organisée par l'ONU.

La Croatie reste fermement attachée à la mise en place d'une assise financière saine, durable et équitable de l'Organisation. À cet égard, nous espérons voir le processus de réforme portant sur les barèmes afférents aux budgets ordinaire et de maintien de la paix conduire en fin de compte à réaffirmer le principe de la capacité de paiement en tant que base des contributions des États Membres. De même, la Croatie appuie le renforcement et la revitalisation de l'Organisation, y compris la réforme de ses principaux organes. La Croatie estime qu'il faut se préoccuper dûment de rétablir l'équilibre entre les principaux organes de l'ONU, notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

M. Wang Yingfan (Chine) (parle en chinois) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport annuel, exhaustif et dense, sur l'activité de l'Organisation. Le rapport couvre en détail tous les aspects de l'action de l'Organisation au cours de l'an dernier et il mérite d'être étudié avec soin.

Au Sommet du millénaire de l'ONU, qui vient de s'achever, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres ont examiné le bilan des Nations Unies au cours des 55 dernières années et adopté la Déclaration du millénaire des Nations Unies, réaffirmant ainsi leur attachement aux buts et principes de la Charte. Ayant élaboré un projet pour les activités de l'ONU dans le nouveau siècle et le nouveau millénaire, le Sommet a fourni des orientations importantes pour notre travail.

Je voudrais aujourd'hui axer ma déclaration sur trois questions et je vais d'abord traiter de la question du maintien de la paix.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport :

« Le maintien d'une paix et d'une sécurité durables pour tous les pays et pour tous les peuples est pour l'ONU aujourd'hui, ... un objectif [aussi] central. » (A/55/I, par. 29)

Dans la nouvelle conjoncture, les opérations de maintien de la paix restent un moyen important pour l'ONU de remplir ses obligations concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'expérience des dernières années montre que le rôle du Conseil de sécu-

rité dans ce domaine est irremplaçable et son autorité indiscutable.

La responsabilité du Conseil de sécurité et son autorité politique en matière de maintien de la paix doivent donc être préservées et renforcées. En même temps, les buts et principes de la Charte – ainsi que les principes établis de longue date en matière de maintien de la paix, tels que la neutralité, le consentement des parties au conflit et le recours à la force uniquement en cas de légitime défense – doivent continuer d'être respectés.

En dépit de sa contribution à la paix et à la sécurité internationales, le maintien de la paix n'est aucunement une panacée. Pour permettre aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'être plus efficaces, nous devons traiter tant les symptômes que les causes profondes des problèmes. En d'autres termes, nous devons essayer d'extirper les causes réelles des conflits. À cet égard, nous espérons que l'ONU accordera une importance réelle à la situation en Afrique et intensifiera son intervention de manière à régler les questions liées à ce continent.

S'agissant du dilemme que pose toute intervention, la délégation chinoise estime que, comme l'ONU assume une responsabilité majeure dans le maintien de la paix mondiale, elle doit contribuer davantage à faire cesser les crises humanitaires à grande échelle et à empêcher les tueries massives et tragiques de civils innocents. Mais dans le même temps, nous sommes pleinement conscients de la complexité de l'intervention internationale et du risque d'intervention inopportune. Toute intervention doit être autorisée par le Conseil de sécurité et viser à éliminer les causes profondes d'un conflit au lieu de retarder son règlement, et à faciliter la réconciliation entre les parties au lieu d'alimenter la haine et la confrontation. Les grandes puissances et les blocs d'États doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un pays engagé dans un conflit au lieu d'utiliser l'intervention humanitaire pour s'ingérer dans ses affaires intérieures ou déclencher de nouveaux conflits.

Au cours de l'an dernier, l'ONU a connu un accroissement rapide du nombre et de l'ampleur des nouvelles opérations de maintien de la paix. Mais les activités conduites dans ce domaine, en Sierra Leone et ailleurs, n'ont pas eu les effets escomptés. Cela a mis en évidence l'existence de problèmes dans les missions actuelles de maintien de la paix et la nécessité de les

réformer. À cet égard, le rapport soumis par le Groupe chargé des opérations de paix des Nations Unies, désigné par le Secrétaire général, vient à son heure. La délégation chinoise apprécie les efforts de l'Ambassadeur Brahimi et des autres membres du Groupe. Nous pensons que le rapport contient une série de recommandations pertinentes sur la façon d'améliorer les missions de maintien de la paix des Nations Unies et nous estimons qu'elles méritent d'être étudiées en détail par les organes pertinents de l'ONU. Les recommandations sur lesquelles il y a un large accord et qui sont faciles à mettre en oeuvre doivent l'être rapidement. Nous attendons la tenue de débats sur ce rapport, et nous sommes prêts à contribuer comme il convient aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Deuxièmement, je voudrais parler du développement. Une autre tâche importante pour l'Organisation est de répondre activement à la mondialisation et de réaliser le développement commun de l'humanité. La vague croissante de la mondialisation est porteuse de défis et de possibilités immenses. Les pays en développement ont supporté l'essentiel des effets négatifs de ce courant. L'Organisation des Nations Unies doit donc jouer le rôle qui lui incombe s'agissant de réduire le fossé entre les pays pauvres et les pays riches et d'encourager la prospérité de tous au niveau international afin de garantir que tous les pays bénéficient à égalité de la mondialisation et d'empêcher que ne s'élargisse le fossé entre le Nord et le Sud et que ne s'accroisse la polarisation du monde.

L'ONU doit accorder une priorité absolue à la question du développement, renforcer substantiellement et non réduire ses ressources dans ce domaine et faire de l'élimination de la pauvreté son objectif de développement fondamental, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Nous apprécions les efforts et acquis déjà obtenus par l'ONU dans ce domaine. Nous espérons qu'elle procédera à une étude approfondie, comme l'exige la nouvelle situation, des effets négatifs de la mondialisation sur les efforts menés pour éliminer la pauvreté. La Déclaration du millénaire a fixé de nombreux objectifs spécifiques en vue de l'élimination de la pauvreté. Nous espérons que le Secrétariat soumettra dès que possible des mesures précises de mise en oeuvre, afin que celles-ci ne restent pas à jamais de simples mots tracés sur le papier.

Troisièmement, la stabilité stratégique mondiale est le fondement sur lequel repose la sécurité mondiale. Le Traité sur la limitation des systèmes antimissile ba-

listiques, conclu en 1972, est une pierre angulaire de cette stabilité stratégique mondiale. L'adoption à une majorité écrasante par l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, de la résolution sur la préservation et le respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques (A/RES/54/54) représente un appel adressé à certains pays par la majorité des pays du monde pour qu'ils maintiennent et respectent strictement le Traité. L'ONU doit continuer à suivre de très près les efforts que font certains pays pour mettre au point un système de défense nationale au détriment de la stabilité stratégique mondiale et doit prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir tout nouveau développement de cette dangereuse tendance. Le trafic d'armes légères et de petit calibre a causé aux pays en développement en général, et aux pays d'Afrique en particulier, de graves problèmes de sécurité et d'ordre économique ou social. La communauté internationale doit saisir l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères sous tous ses aspects, prévue l'an prochain, ainsi que de son processus de préparation, pour travailler à une solution rapide à cette question.

M. Rewaka (Gabon), Vice-Président, assume la présidence.

Nous avons la certitude qu'avec les efforts concertés de tous les États Membres, l'ONU, organisation intergouvernementale la plus représentative et la plus importante du monde actuel, fera preuve d'une vitalité nouvelle au nouveau siècle, dans le respect des buts et des principes de la Charte.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (parle en russe) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à cet important poste de responsabilité. Sa présence à la tête de l'Assemblée générale est, à notre avis, la garantie de très bons résultats à cette historique Assemblée du millénaire.

J'aimerais également m'associer à tous ceux qui ont exprimé leur gratitude au Président de la cinquante-quatrième session, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, pour la façon efficace dont il en a dirigé les travaux, ainsi que les préparatifs du Sommet du millénaire.

Je tiens à remercier également le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui contient de nombreuses idées précieuses sur la quasi-totalité des aspects de l'activité de notre Organisation. Les propositions et les idées contenues dans le rapport méritent un examen approfondi. Compte tenu des li-

mitations de temps, je vais m'attacher essentiellement aux questions qui, dans le contexte des problèmes posés par l'ère de la mondialisation, nécessitent une attention soutenue de la communauté internationale et intéressent tout particulièrement notre République.

La présente session de l'Assemblée, par sa nature des plus symboliques et importantes, se déroule sous l'attention accrue de la communauté internationale, préoccupée des problèmes pressants inscrits à l'ordre du jour mondial dont nous allons débattre au cours des prochains mois.

La cinquante-cinquième session a commencé ses travaux avec l'historique Sommet du millénaire, forum international qui a bénéficié de la participation d'un nombre de chefs d'État et de gouvernement sans précédent. Cela illustre à quel point nous aspirons tous à comprendre les changements historiques qui s'opèrent, à prendre conscience de l'interdépendance généralisée du monde actuel, et à faire la preuve de notre attachement aux principes fondamentaux consacrés dans la Charte.

Nous sommes entièrement d'accord avec l'observation contenue dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle l'un des problèmes fondamentaux du monde actuel, à l'aube du nouveau siècle, reste le maintien de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous sommes fermement convaincus que c'est à l'ONU qu'il incombe de jouer le rôle moteur en la matière, elle qui est l'organisation internationale la plus universelle et qui fait le plus autorité.

Avec la mondialisation actuelle, il est tout à fait évident que l'interdépendance étroite des uns et des autres ne permet pas l'existence d'une sécurité internationale globale sans sécurité parallèle au niveau des régions et de chaque État. Nous estimons que le principe d'internationalisme continuera d'être l'un des critères fondamentaux et centraux des processus de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, l'Ouzbékistan est favorable au respect rigoureux et indéfectible, par tous les États, du régime international de non-prolifération nucléaire et de désarmement. Sans cela, il est impossible de parler de stabilité stratégique, que ce soit au niveau mondial ou au niveau régional.

Toutefois, parallèlement au principe d'internationalisme, dans le processus de désarmement nucléaire, l'importance des facteurs régionaux devient évidente; il s'agit de facteurs qui peuvent, dans une importante mesure, aussi bien promouvoir que bloquer

un renforcement du régime global de non-prolifération nucléaire et de désarmement. Il est nécessaire à ce sujet de souligner que la mise en place, à l'initiative des États de la région intéressée, de zones exemptes d'armes nucléaires, représente une contribution importante au renforcement du régime de non-prolifération, au désarmement et surtout au processus de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, la légitimation internationale de l'initiative de l'Ouzbékistan visant à mettre en place en Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires revêt une importance toute particulière. Nous accordons un intérêt tout spécial aux efforts déployés par le Secrétaire général, le Département des affaires de désarmement, dirigé par le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, et également par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour soutenir le processus actuel de mise en place de cette zone et appuyer, en particulier, l'action du groupe d'experts régionaux qui travaille à la conclusion du projet de traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Comme l'a fait observer le Président de la République d'Ouzbékistan, M. Islam Karimov, pendant le Sommet du millénaire, les défis et les risques actuels exigent une adaptation dynamique du système des Nations Unies et de tous ses mécanismes aux réalités et aux perspectives complexes d'aujourd'hui et à la formulation de nouveaux moyens d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité.

À notre sens, la nécessité de réformer l'ONU passe par l'adoption d'une série de mesures propres à renforcer son rôle et son importance, surtout dans le règlement des problèmes régionaux et mondiaux.

À cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire de réformer le Conseil de sécurité en accroissant le nombre de ses membres permanents, parmi les pays développés comme parmi les pays en développement. L'Allemagne et le Japon, qui ont réaffirmé l'importance de leur rôle sur la scène politique internationale et qui ont, également, un rôle important dans le financement de l'activité de l'ONU et de nombreux projets et programmes humanitaires et de maintien de la paix, ont tout à fait le droit d'être représentés parmi les membres permanents du Conseil.

En outre, nous estimons qu'il importe de donner au Secrétaire général les moyens de réagir aux problè-

mes mondiaux et régionaux en élargissant ses prérogatives.

Nous convenons qu'il est nécessaire de renforcer encore le rôle et la responsabilité du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés, par l'utilisation efficace des instruments et mécanismes de règlement pacifique des différends, et notamment, en ce qui concerne le règlement des conflits – en particulier des conflits prolongés – par l'utilisation du mécanisme dit d'imposition de la paix.

Comme l'a fait observer le Président de la République d'Ouzbékistan dans sa déclaration au Sommet du millénaire, nous voyons que dans le monde actuel, les séquelles de la guerre froide laissent maintenant place au terrorisme et à l'extrémisme internationaux et à un nationalisme et un séparatisme agressifs, dangereux détonateurs qui risquent de saper la paix et la stabilité mondiales. Il est indispensable que le terrorisme soit considéré comme l'un des défis majeurs et l'une des menaces capitales de notre temps à la sécurité et à la stabilité internationales. À cet égard, nous espérons que cette question recevra la plus haute priorité dans l'activité de notre Organisation.

Quant à la pertinence et l'urgence du renforcement de la campagne conduite par la communauté internationale contre la menace croissante du terrorisme international, l'Ouzbékistan se félicite de la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme. Il est temps de faire clairement savoir que le terrorisme et l'extrémisme ne peuvent être neutralisés que si une campagne organisée est dirigée non seulement contre leurs manifestations, mais surtout contre les centres internationaux qui, disposant de capacités financières et autres gigantesques, forment et exportent des terroristes auxquels ils fournissent des équipements de pointe, des armes et un financement.

La campagne antiterroriste nécessite des efforts internationaux conjoints et une connaissance étendue du droit qu'ont les États de protéger leurs citoyens des attaques terroristes. Ces dispositions démontrent qu'il est pertinent d'examiner l'initiative prise par l'Ouzbékistan d'établir, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un centre international de lutte contre le terrorisme, comme l'a proposé le Président Islam Karimov au Sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE),

tenu à Istanbul. À cet égard, l'Ouzbékistan exhorte une fois de plus les Membres de l'Organisation à appuyer cette initiative et à entreprendre le plus tôt possible de la mettre en pratique.

Le rapport du Secrétaire général s'attache à la question de la menace des stupéfiants. Ce problème est de caractère complexe et est encore plus exacerbé par l'émergence actuelle des deux phénomènes les plus dangereux de notre temps : le terrorisme et le commerce de stupéfiants. Des revenus s'élevant à des milliards de dollars, provenant du commerce illicite de drogues, servent à fournir un appui financier au terrorisme international. Ici, il est d'une importance majeure de mettre en oeuvre, non pas par des mots mais par des actes, l'accord des États du Groupe des Huit sur l'élimination des sources de financement des activités terroristes.

La Déclaration du millénaire, qui définit les domaines principaux autour desquels nous joindrons nos efforts au XXI^e siècle, est l'expression de la détermination des Membres de l'Organisation de prendre des mesures concertées afin de lutter contre le terrorisme international des États et à redoubler leurs efforts dans la mise en oeuvre de leurs engagements de faire face au problème universel de la drogue. Nous sommes convaincus que la conférence internationale de haut niveau, sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale – une démarche intégrée dans la lutte contre les stupéfiants, le crime organisé et le terrorisme – organisée conjointement par le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, l'OSCE et le Gouvernement de l'Ouzbékistan, et qui se tiendra à Tachkent les 19 et 20 Octobre – contribuera de façon positive à la mise en oeuvre des engagements qui ont été pris.

Pour terminer, je souhaite encore réaffirmer l'idée fondamentale, contenue dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle nous devons, au seuil du nouveau millénaire, assumer encore une fois nos responsabilités et profiter de ce moment historique pour surmonter les différences et obstacles existants, unir nos efforts pour réaliser nos nobles objectifs, libérer notre planète des guerres et des conflits dévastateurs et des crises et cataclysmes écologiques, sociaux et économiques.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'abord d'exprimer notre reconnaissance pour les efforts que le Secrétaire général

déploie dans la gestion des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons également offrir nos remerciements pour son rapport, contenu dans le document A/55/1, et pour les précieuses informations qu'il contient, lesquelles reflètent le rôle de cette organisation face aux problèmes et défis internationaux croissants auxquels elle est confrontée.

Les observations que le Secrétaire général présente dans son rapport incarnent des idées et propositions susceptibles de contribuer au développement des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son mandat conformément à la Charte. Au premier plan de ces activités se trouve le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Émirats arabes unis qui attachent une grande importance au rôle de notre organisation internationale dans la maîtrise des conflits entre et au sein des États, souscrivent au concept de sécurité collective du Secrétaire général, tel qu'il est exposé au paragraphe 31 de son rapport. Il va sans dire que cette approche s'applique également aux questions liées aux violations flagrantes des droits de l'homme, au terrorisme international, à la pandémie du sida, au trafic illicite de stupéfiants, aux armes interdites et aux catastrophes écologiques, ainsi qu'aux grandes disparités qui existent entre les pays développés et en développement sur le plan du développement économique, social et humain. Cette question appelle nécessairement l'unité internationale dans la recherche de solutions objectives à ces problèmes, à tous les niveaux – national, régional et international.

La coopération des États et leur attachement aux principes de la Charte et aux dispositions du droit international ainsi qu'aux autres instruments internationaux qui régissent les relations internationales sont essentiels à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Nous appuyons donc les efforts du Secrétaire général visant à améliorer les capacités de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec les organisations régionales et internationales, pour contenir ces phénomènes et ces situations. Nous souscrivons également aux vues exprimées au paragraphe 94 de son rapport, selon lesquelles :

« Dans la pratique, la consolidation de la paix comprend des mesures destinées à promouvoir la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. » (A/55/1, par. 94)

Le rapport du Secrétaire général met en évidence le fait que, alors que l'année passée a connu une forte

augmentation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, certaines ont échoué car les parties au conflit ont manqué de la volonté politique nécessaire, outre les problèmes financiers et administratifs inhérents à toute opération de maintien de la paix. Nous souscrivons donc aux propositions et recommandations positives et constructives du Secrétaire général qui sont inscrites dans le rapport du Groupe sur les opérations de paix de l'Organisation, présidé par Lakhdar Brahimi. Nous demandons que des ressources humaines et financières soient méthodiquement allouées à la promotion des divers efforts civils, humanitaires et judiciaires déployés pour limiter les conséquences de ces conflits, tels que le rapatriement des personnes déplacées, la réintégration accélérée des anciens combattants dans la société civile; la répression des violations des droits de l'homme – y compris ceux de personnes vivant sous occupation étrangère – et la traduction en justice des coupables ; la protection des fonctionnaires civils sur le terrain; et la fourniture d'un appui international politique et financier aux États en vue d'établir la stabilité et le développement économique et social durable.

Le Secrétaire général a souligné aux paragraphes 102, 103 et 104 de son rapport, l'importance du désarmement, notamment l'élimination des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, dans le cadre de la stratégie de l'ONU visant à assurer la sécurité des pays et des peuples. Les Émirats arabes unis estiment que les États, particulièrement les plus petits d'entre eux, doivent avoir le droit de perfectionner leurs capacités de défense pour répondre aux préoccupations concernant la sécurité régionale, pour défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance politique. Cependant, les Émirats n'appuient pas les politiques des États détenteurs d'armes interdites qui engendrent tension et instabilité sur le plan international et régional. Nous demandons donc à ces États de réexaminer leurs positions et de mener des politiques plus transparentes et objectives afin qu'il soit possible de trouver une solution pacifique équitable aux conflits engagés entre les pays et leurs voisins conformément à la légitimité internationale et à ses principes.

Nous appuyons l'appel du Secrétaire général engageant à poursuivre les résultats prometteurs de la Conférence d'examen du TNP en l'an 2000. En réponse à cet appel, les États dotés de l'arme nucléaire devraient mener une politique d'élimination de leurs

arsenaux nucléaires. Ce geste encouragerait la stabilité et la sécurité sur la scène internationale.

Le chapitre II du rapport du Secrétaire général concernant les engagements des missions humanitaires examine clairement les activités entreprises par l'ONU et ses institutions spécialisées, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ces institutions jouent un rôle essentiel dans la prestation de services humanitaires et de l'aide dans les domaines du développement, de l'éducation, de l'environnement et de l'économie ainsi que dans la lutte contre les maladies, les catastrophes naturelles dans de nombreux pays, notamment les pays les moins avancés.

Nous apprécions tous les efforts constructifs et positifs entrepris par les institutions spécialisées dans ces domaines, y compris les efforts du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge. Pour appuyer ces entreprises humanitaires et ces efforts visant au développement, nous demandons la contribution de la communauté internationale, notamment des pays développés qui doivent assurer un financement et un appui technique pour aider ces organes à assumer leurs responsabilités et aider les pays touchés conformément aux objectifs et principes de l'ONU.

Nous souscrivons totalement à la déclaration du Secrétaire général concernant l'évaluation des conditions sociales et économiques actuelles, notamment la pauvreté, le problème de la dette qui se posent à de nombreux pays en développement, particulièrement les plus pauvres. Le rapport attire particulièrement l'attention sur les problèmes et les défis qui se posent à ces pays et ont engendré des guerres civiles et régionales.

La communauté internationale doit donc accorder à ces problèmes et à leurs conséquences toute l'attention qu'ils méritent, ce qui peut être fait en mettant en place un ordre économique juste et équitable dans lequel tant les pays en développement que les pays développés pourraient participer afin d'assurer la stabilité et la croissance économique dans le contexte économique international.

Le Sommet du millénaire, sommet historique qui s'est tenu au début de ce mois, a réaffirmé, dans ses recommandations importantes, le rôle essentiel que l'ONU joue dans le contexte international actuel en

tant qu'instance appropriée pour faire face aux problèmes mondiaux et pour promouvoir les principes et objectifs de l'Organisation, compte tenu particulièrement de la mondialisation à nombreuses facettes et d'autres multiples bouleversements dans les relations internationales actuelles. Il importe par conséquent de restructurer l'ONU, d'améliorer ses ressources financières et humaines dans ses différentes activités pour lui permettre d'assumer ses tâches importantes, et de faire face aux conflits actuels en vue d'établir la paix et promouvoir un développement durable pour le bien de l'humanité.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur les activités de l'ONU. Il constitue pour nous un excellent guide, qui met en lumière la manière dont les mandats créés par les États Membres se concrétisent dans le travail quotidien de l'Organisation

L'ONU a cherché à répondre aux nouveaux défis du monde. Les opérations de maintien de la paix ont acquis plus de responsabilité et assumé de plus nombreuses tâches pour faire face à des situations plus complexes sur le terrain. De nouveaux programmes ont été mis en place sous l'égide de l'ONU pour faire face à des problèmes qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales.

L'Organisation a également adopté des mesures visant à éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies contagieuses. Les efforts pour lutter contre le sida en sont un exemple.

L'initiative du Pacte mondial est une innovation importante dont le but est de constituer une large coalition génératrice de changements. Nous savons que les gouvernements ne peuvent faire beaucoup par leurs seuls moyens. La participation de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé est essentielle pour promouvoir les objectifs de l'ONU dans de nombreux domaines, notamment le développement et le respect des droits fondamentaux de la personne. Ces exemples montrent que l'ONU est sur la bonne voie.

Le Sommet du millénaire nous a donné une possibilité de nous engager de nouveau à renforcer les mécanismes permettant de faire face aux forces nouvelles, parfois contradictoires, qui façonnent notre avenir. Le Sommet du millénaire a donné la possibilité aux dirigeants du monde de se pencher sur les réalisations du multilatéralisme et de se tourner vers les défis de

l'avenir. La réalisation du Sommet a été en soi un succès et a reflété le prestige de l'Organisation et de son Secrétaire général.

Les discours entendus au Sommet, les débats des tables rondes et l'adoption de la Déclaration ont fixé, une fois de plus, de nobles objectifs pour l'ONU. Il est maintenant temps de les prendre en compte dans le travail quotidien de l'Organisation. Comme le Secrétaire général l'a déclaré à juste titre, le moment est venu de tout mettre en oeuvre pour concrétiser les engagements de nos chefs d'État et de gouvernement. Le problème est de savoir comment le faire, comment surmonter un consensus superficiel sur les principes généraux et commencer à prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre ces engagements.

Des propositions concrètes ont déjà été présentées dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Le rapport Brahimi est le résultat d'un examen détaillé des activités de l'Organisation dans ce domaine. La Vice-Secrétaire générale prépare maintenant un plan visant à mettre en oeuvre ce rapport, lequel sera présenté aux États Membres.

Le Brésil se félicite de ces initiatives. Nos opérations de maintien de la paix ont augmenté en nombre et en complexité. Elles utilisent au maximum la capacité de l'Organisation pour répondre efficacement aux nouveaux mandats.

Comme il est dit dans le rapport Brahimi, les mandats doivent être clairs, crédibles et réalisables. Nous devons être sûrs qu'un mandat d'opération de maintien de la paix répond à des exigences spécifiques dans une situation donnée. Il est clair que la décision finale est toujours basée sur une évaluation politique. Néanmoins, nous pouvons améliorer les chances de succès si le mandat est également basé sur une information fiable et sur des conseils techniques solides. À cette fin, nous saluons la recommandation visant à renforcer la capacité du Secrétariat pour compiler et analyser les informations et pensons qu'elle doit être dûment prise en considération. Nous devons augmenter le nombre de fonctionnaires au Secrétariat qui offrent un encadrement à l'action des contingents des Nations Unies et aux officiers de police. En outre, beaucoup de problèmes et de frustrations peuvent être évités si nous appliquons l'idée très simple qui consiste à s'abstenir de mettre en place une mission plutôt que d'en envisager une qui est viciée dès le premier jour.

Une application sérieuse même de quelques recommandations seulement du rapport exigera des ressources supplémentaires importantes. Nous avons besoin de déterminer soigneusement la meilleure façon d'obtenir les ressources nécessaires.

Le Sommet du millénaire a aussi défini des priorités dont l'élimination de la pauvreté et le développement. Malheureusement, nous ne disposons pas dans ce domaine d'un ensemble de recommandations qui soient comparables à celles qui figurent dans le rapport Brahimi (A/55/305) concernant les opérations de maintien de la paix.

Nous nous étions engagés à réduire de moitié, d'ici l'an 2015, la proportion des citoyens du monde dont le revenu quotidien est de moins d'un dollar par jour ainsi que la proportion de ceux qui souffrent de la faim dans le monde. Comment sommes-nous supposés le faire? Devons-nous le faire seuls, au niveau national? Et quel type de coopération exige-t-on à un niveau international?

Si nous voulons que la mondialisation soit une bénédiction, et non une malédiction pour les pays en développement, nous devons aborder la question des déséquilibres flagrants des flux internationaux de commerce et d'investissement. Des efforts à accomplir aussi bien au niveau national qu'international sont nécessaires. Une coopération internationale accrue pour le développement doit aller de pair avec des systèmes politiques solides ainsi et avec le respect des droits de l'homme au niveau national.

Pour éliminer la pauvreté, un environnement international plus favorable doit être accompagné d'un engagement national renouvelé de placer la personne humaine au centre du processus de développement.

Le Sommet du millénaire a prouvé que l'ONU était l'unique instrument légitime à même de mener une action internationale. Il a montré que les valeurs et les idéaux incarnés par l'ONU sont loin d'être périmés. Le renforcement des organes multilatéraux est la seule voie possible. Notre tâche consiste donc à répondre aux espoirs que le Sommet a fait naître en revigorant le multilatéralisme sous tous ses aspects.

M. Valdez Carrillo (Pérou) (parle en espagnol) : La délégation du Pérou voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les activités de l'Organisation (A/55/1). Ce rapport décrit la situation de l'ONU dans différents domaines, ainsi que les défis

que la communauté internationale doit affronter au début du nouveau siècle.

Ce rapport nous rappelle la nature complexe de la tâche, dans ses dimensions économique, sociale, humanitaire et finalement politique, dont nous devons nous acquitter au cours de ce millénaire, de même qu'il nous rappelle l'importance que les États Membres de l'ONU, collectivement et individuellement, accordent à la stabilité, à la paix et à la sécurité internationales.

Dès le début, le Pérou a subordonné sa participation aux activités de l'Organisation à un attachement ferme aux principes et objectifs définis par la Charte des Nations Unies. Mais de plus, mon pays a constamment souligné l'importance particulière qu'il attribuait à l'action multilatérale, qu'elle soit conduite à l'échelle régionale ou mondiale, dans le règlement des problèmes internationaux.

Cette position de principe s'appuie sur nos activités au niveau bilatéral, et elle se manifeste à travers les accords sur la délimitation des frontières et sur d'autres questions liées aux relations de bon voisinage qui étaient en suspens entre notre pays et, d'autre part, l'Équateur et le Chili. Dans la ligne de nos convictions sur l'importance de la paix, les mesures que nous avons prises lors de nos négociations avec ces pays étaient dictées par une conviction concernant l'impact de ces accords sur le développement économique et social de nos pays et de notre région, puisqu'ils relâcheraient la tension et réduiraient les dépenses militaires.

C'est pourquoi je voudrais souligner l'importance des efforts que la communauté internationale doit déployer dans le cadre d'un processus progressif et réaliste de désarmement général, un impératif moral et pragmatique que nous devons toujours garder en vue. Toutefois, ma délégation voudrait réaffirmer qu'en définitive seul un développement équitable de toutes les nations est en mesure de garantir la sécurité générale entre elles. Je voudrais mettre l'accent sur le fait qu'il ne saurait y avoir de meilleure contribution à une paix durable que la promotion du développement. J'aurais souhaité trouver dans le rapport l'affirmation d'un lien plus étroit entre ces deux nobles valeurs.

Les principes de la Charte ont conféré à l'ONU une orientation fondamentale, dont la portée et l'ampleur dotent ses organes d'un mandat de valeur permanente et de grande force. Cependant, dans les nouvelles circonstances, ce mandat a évolué avec l'apparition de nouveaux concepts, voire de nouvelles

interprétations de la Charte qui peuvent être constatées à travers les pratiques du Conseil de sécurité, telles que le principe de l'intervention préventive.

Dans les mandats prévus pour la mise en place de certaines opérations de maintien de la paix, on ne voit pas preuve du respect des principes de la Charte, ni souci des tâches spécifiques de tout organe de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, qui est l'instance la plus représentative et, par conséquent, la plus démocratique de tout le système des Nations Unies.

Ma délégation est également prête à collaborer avec les nouvelles propositions du Secrétaire général et elle étudiera de près les propositions qui figurent dans le rapport Brahimi afin d'améliorer l'efficacité des travaux de l'ONU dans ce domaine vital qui consiste à protéger la survie des États et le bien-être de leurs populations, ainsi que le respect des droits fondamentaux de l'homme.

Nous approuvons la priorité que le Secrétaire général a accordée à l'action préventive dans les conflits internationaux, ainsi que l'importance de renforcer la position du Secrétariat dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Toutefois, ma délégation souhaite attirer l'attention sur l'augmentation des coûts qui accompagne une augmentation du nombre d'opérations et sur l'impact démesuré de ces coûts sur des pays comme le mien, quand les dépenses engagées sans sa participation ne peuvent être couvertes qu'au prix d'immenses difficultés.

D'autre part, ma délégation voudrait également exprimer sa solidarité avec les grands sacrifices que consent le personnel des Nations Unies, que l'on ne peut que louer pour les efforts qu'il déploie en vue de préserver la paix et le respect des droits fondamentaux de collectivités menacées comme elles l'étaient au Timor oriental, en Sierra Leone, au Congo, en Érythrée et en Éthiopie. Notre pays a fourni du personnel à chacune de ces importantes activités de l'Organisation.

Nous appuyons le Secrétaire général dans sa recherche d'un nouveau consensus, de nouveaux instruments et de nouveaux mécanismes pour faire de l'ONU une organisation plus efficace dans l'accomplissement de son mandat fondamental. La grande complexité de la scène internationale oblige l'ONU à aborder d'autres domaines d'action où interviennent des problèmes de caractère économique et social plus marqué. Nous souhaiterions avoir vu des cas où il avait été fait recours à la diplomatie préventive pour résoudre ces problèmes.

Cette activité intense de l'ONU dans le domaine de la préservation et de la consolidation de la paix prouve que, malheureusement, la fin de la guerre froide n'a pas apporté le dividende de paix qu'espérait la communauté internationale.

Bien au contraire, les conflits régionaux se sont accrus, notamment dans certaines régions de la planète, telles que l'Afrique, comme cela est souligné dans le rapport. En outre, nous avons noté l'impact négatif de la mondialisation dans le domaine économique, ce qui a encore creusé le fossé entre riches et pauvres. Ceci implique le danger d'assister à une marginalisation accrue de vastes couches de l'humanité, face à la dynamique économique positive dont jouissent d'autres grâce à l'utilisation de la technologie.

Dans le contexte de la recherche de nouveaux instruments et de nouveaux paramètres d'action, nous devons nous rappeler que la coopération pour le développement demeure la condition primordiale de la survie de nos pays, en tant qu'instrument décisif dans la quête du bien-être de nos peuples, comme il est énoncé dans la Charte.

Le Pérou convient de la nécessité d'éliminer la pauvreté, ce qui constitue l'un des objectifs majeurs de l'ONU et de ses institutions spécialisées, en sa qualité d'organisation internationale unique dont le mandat recouvre la paix et la sécurité, le bien-être des populations, du développement et les droits de l'homme.

L'ONU est placée dans des conditions exceptionnelles pour s'attaquer de manière globale à l'élimination de la pauvreté. Tous les États Membres ont la responsabilité d'atteindre l'objectif mentionné dans la Déclaration du millénaire : la réduction de 50 % de la pauvreté absolue avant l'an 2015. Dans le cas du Pérou, notre stratégie nationale nous a permis de freiner, de stabiliser et de réduire le niveau de la pauvreté. Au Pérou, le taux de pauvreté extrême est tombé de 27 % à 14 % entre 1990 et 1997. Dans les pays pauvres comme le mien, qui font de grands efforts pour résoudre ce grave problème, nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir que l'Organisation accorde une importance croissante à la réduction de la pauvreté.

Le Pérou a constaté avec satisfaction qu'il existe une coordination plus grande et plus efficace entre tous les organes des Nations Unies en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, et qu'un suivi adéquat est donné aux accords émanant des conférences sur le développement social. Je dois toutefois indiquer que cet

objectif ne doit être séparé en aucune façon d'une croissance durable ou d'un développement social participatif; nous devons cibler le problème sérieux du chômage, qui est l'une des causes majeures de la pauvreté et de la détérioration de la qualité de vie dans nos pays. C'est pourquoi nous attachons une importance considérable à un traitement adéquat et permanent des questions liées au financement pour le développement, y compris le commerce, car sans l'obtention de ressources suffisantes il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de croissance économique et, simultanément, de développement social.

C'est pourquoi le Pérou aurait souhaité que le rapport du Secrétaire général accorde une plus grande place à une question de cette importance, et qu'il mette davantage l'accent sur des problèmes aussi capitaux que le protectionnisme, le fardeau excessif de la dette externe et les conditions de remboursement de celle-ci, ainsi que la fixation de niveaux d'aide publique au développement compatibles avec les objectifs fixés. D'autre part, nous aurions aimé une analyse plus approfondie des facteurs de l'investissement étranger et, plus particulièrement, des inégalités auxquelles ont à faire face les pays en développement dans les systèmes financier, monétaire et commercial internationaux. Toutes ces questions, qui sont étroitement liées au problème du développement, méritent une attention prioritaire de la part de l'ONU.

Nous devons aussi présenter quelques remarques sur le contenu du rapport concernant le développement durable. Nous partageons pleinement les objectifs mentionnés dans ce rapport, et nous reconnaissons que les problèmes sont complexes et revêtent de nombreux aspects. Nous voyons avec satisfaction les progrès qui ont été accomplis dans des domaines très importants, comme par exemple, la négociation du Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique.

Nous aurions toutefois souhaité trouver une approche plus ferme eu égard aux engagements qui ont été contractés pour faire face aux changements climatiques, y compris une recommandation pour l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Kyoto. Nous éprouvons aussi des difficultés concernant les thèmes de l'environnement et du commerce. Ces questions méritent une profonde réflexion et, certainement, un traitement plus soigné. Le Pérou ne peut accepter que l'on établisse librement une complémentarité entre l'environnement et les politiques commerciales en l'absence d'un clair consensus au sein de l'OMC.

M. Ka (Sénégal) : Je voudrais commencer mon intervention en faisant remarquer que notre séance d'aujourd'hui, consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies (A/55/1), est unique dans la mesure où elle se tient au lendemain des assises historiques du Sommet du millénaire qui a réuni, ici même, un nombre sans précédent, de 150 chefs d'État et de gouvernement venus discuter d'un thème central: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle.

Dans le rapport (A/54/2000) qu'il a présenté à nos augustes dignitaires, à l'occasion du Sommet, le Secrétaire général aborde avec perspicacité et pertinence la vision de l'Organisation, passant en revue les nombreux défis et enjeux qu'il faut impérativement relever, en tant que communauté des nations. Ces propositions et les actions envisagées visent ostensiblement au règne de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la solidarité agissante entre les nations et les peuples.

Ces idées et ces propositions concrètes, qui figurent dans la Déclaration du Sommet, auront assurément permis de dégager une vision consensuelle pour une Organisation des Nations Unies mieux outillée et plus apte à faire face aux réalités changeantes du monde.

Un des grands défis des présentes assises de cette première session de l'Assemblée du millénaire réside, à l'évidence, dans notre capacité à conjuguer nos efforts et nos énergies pour la mise en oeuvre progressive et réaliste, dans le cadre d'un front mondial uni, des décisions adoptées par nos chefs d'État et de gouvernement. Car, faut-il toujours s'en souvenir, les citoyens du monde ont été les témoins des engagements solennels pris par nos dirigeants, et ces citoyens attendent tous l'impact sur leur vie quotidienne, des résolutions et des priorités dégagées par nos illustres dirigeants. Il nous incombe donc d'entretenir la flamme du Sommet mais surtout de maintenir « l'esprit du millénaire ».

À cette fin, je voudrais aborder quelques aspects qui me paraissent essentiels comme éléments de réponse de cette problématique. D'abord, et beaucoup de nos chefs d'État et de gouvernement n'ont pas manqué de le souligner, aussi bien au cours du débat général qu'au niveau des tables rondes, le premier défi à relever est celui de la mondialisation. Ce phénomène crée une situation nouvelle dans les relations internationales en faisant disparaître les frontières nationales pour un espace unique, un village planétaire dont les pulsions

affectent fondamentalement la manière de vivre de nos peuples.

Cette mondialisation offre certes de grandes opportunités mais, pour le moment, seule une poignée de pays riches continue d'en bénéficier alors que la très grande majorité de pays risquent une marginalisation de plus en plus poussée.

Notre démarche devrait alors consister à chercher à apporter une contribution solidaire à ce processus pour qu'il devienne une force positive pour tous les peuples de notre planète et non un phénomène à sens unique qui accentue injustices et inégalités entre un Nord riche, prospère et dominateur, et un Sud toujours plus pauvre et sans perspective d'un réel développement.

L'Organisation des Nations Unies, parce qu'elle incarne l'aspiration de nos peuples du monde à vivre dans la paix et atteindre le progrès économique et social, se doit donc de faire face, dans l'urgence, à la rectification du processus de mondialisation en s'investissant dans la recherche de solutions appropriées, pourquoi pas, dans le cadre d'une conférence internationale sur la mondialisation destinée surtout à encourager une mondialisation de la prospérité plutôt qu'une mondialisation de la misère.

Il nous appartient également de faire face à un autre défi non moins important, celui de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, qui demeure encore un objectif lointain au regard des nombreux conflits pernicieux et multiformes qui mettent en péril, ici et là, les structures mêmes des États, sans parler des souffrances imposées aux populations civiles. Ma délégation reviendra sur les causes de ces conflits, surtout ceux qui endeuillent l'Afrique, quand l'Assemblée générale examinera les recommandations du Groupe de travail de l'Assemblée sur les conflits en Afrique.

Je dirai simplement aujourd'hui que ces crises sont favorisées, sont alimentées et sont surtout entretenues par la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ainsi que par les mines antipersonnel. La lutte contre ces terribles fléaux exige de notre part, une mobilisation générale, des actions concertées et des initiatives énergiques en vue de leur élimination définitive.

Dans la même logique, nous devons accorder une importance particulière au rapport Brahimi sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies,

dont les recommandations posent les conditions fort opportunes d'une nouvelle doctrine de maintien de la paix plus conforme aux réalités de notre monde contemporain.

La réforme du Conseil de sécurité constitue, dans ce cadre, une autre exigence, celle de faire de cet organe central chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, une instance plus représentative, plus démocratique, plus transparente et plus crédible. Ma délégation ne manquera pas de revenir aussi sur ces questions à l'occasion de l'examen du rapport du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité et de l'examen du rapport Brahimi.

Si nous voulons faire de l'Organisation des Nations Unies un outil moderne, capable de répondre aux priorités du XXI^e siècle, nous devons, de toute évidence, renforcer le rôle de l'Assemblée générale, nous devons rationaliser les travaux des autres organes principaux mais aussi verser, sans condition et à temps, toutes les contributions budgétaires dues par les États Membres.

Nous encourageons également l'ONU à continuer, plus que par le passé, à s'investir dans la coordination de ses actions avec celles des institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

Nous vivons aujourd'hui un grave paradoxe. On a coutume de dire que jamais le monde n'a accumulé autant de prospérité et franchi autant de remarquables étapes dans le progrès scientifique et technique. Pourtant, plus de 800 millions d'hommes ne mangent pas à leur faim et 1,2 milliard de personnes vivent dans la misère, l'analphabétisme, le chômage, les maladies et pandémies comme le sida et le paludisme.

Cette situation heurte la conscience quand on sait qu'il existe des moyens pour éradiquer la pauvreté et ses fléaux et qu'il suffirait simplement d'une coalition mondiale mue par une volonté réelle de s'atteler à l'accroissement de l'aide publique au développement, à l'annulation de la dette et à la coordination de la lutte contre toutes les grandes maladies.

À l'aube de ce nouveau siècle et dans l'esprit de la Déclaration du millénaire, les États Membres de l'Organisation devraient concrètement nouer une alliance ou inventer un nouveau partenariat pour le développement afin de faire du XXI^e siècle, le siècle de

la coalition mondiale pour une prospérité partagée. Il s'agit là d'un pari audacieux, certes, qu'il nous faut relever si nous voulons bâtir ce nouvel ordre humain international plus juste et plus équitable. Il s'agit là aussi d'un pari raisonnable si nous voulons vraiment contribuer à éliminer les causes des conflits et partant, l'instabilité dans le monde.

Pour conclure, je voudrais, à l'instar de nos chefs d'État et de gouvernement, réunis ici dans le cadre solennel du Sommet du millénaire, souligner et réaffirmer, à nouveau, le rôle irremplaçable des Nations Unies dans le nouvel agencement de la vie politique, économique et culturelle de notre société globale. L'ONU et le système qui lui est affilié peuvent aider à rendre cette société globale plus humaine, en esquisant des solutions qui balisent l'avenir de l'humanité.

Nous n'avons d'autre choix, aujourd'hui, que d'emprunter cette voie de l'espoir qui passe nécessairement par la consolidation du multilatéralisme et de l'universalisme.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport détaillé et réfléchi sur les travaux de l'Organisation (A/55/1). Nous le félicitons d'avoir soulevé des questions importantes intéressant la communauté internationale, même si certaines d'entre elles peuvent prêter à controverse. Elles doivent être examinées de près par les États Membres, notamment à la lumière des attentes que le Sommet du millénaire a fait naître.

De toute évidence, en dépit des efforts en cours, les défis auxquels l'Organisation est confrontée demeurent, surtout en ce qui concerne les situations de crise dans de nombreuses régions du monde. Pour faire face à ces crises, la communauté internationale doit déployer des efforts plus concertés, en vue de conjuguer les ressources et de coordonner les réponses afin d'avoir un impact maximal. Il est également évident que la mise en place d'une culture de prévention, comme celle préconisée par le Secrétaire général, est plus bénéfique, plus durable et moins coûteuse que la réaction à des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme.

Une coopération et une coordination accrues et plus efficaces entre les diverses institutions de l'ONU et d'autres organismes internationaux sont particulièrement importantes pour relever ces nombreux défis. Toutefois, ces réactions doivent être de nature à ne pas

exposer l'ONU à des accusations de sélectivité ou de parti pris. Cela est essentiel pour assurer la crédibilité et le respect de l'Organisation.

Le Secrétaire général a également abordé « le dilemme de l'intervention » et noté les fortes réactions des États Membres sur la question de l'intervention humanitaire, qu'il avait soulevée pour la première fois dans son rapport présenté à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session. Il a dit, à juste titre, qu'il s'agissait au fond d'un problème de responsabilité, face à des violations massives des droits de l'homme et lorsque des vies humaines sont en jeu. C'est une question que nous devons étudier ensemble, et nous devons nous entendre sur ce que doit être notre réaction collective face à de telles situations. De toute évidence, la communauté internationale ne peut rester passive face à des tragédies humanitaires d'une telle ampleur. Toutefois, il est essentiel de respecter les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du respect de leur souveraineté.

La tâche que nous devons accomplir consiste à trouver un équilibre approprié pour garantir que, tout en sauvant des vies humaines, on ne foule pas aux pieds la souveraineté de l'État. Nous continuons de penser que, si la question prête à controverse, nous devons discuter franchement et à fond de ce concept. Nous pensons qu'il faut susciter un débat sain sur ce sujet, et non pas l'étouffer. Cependant, nous devons être ce faisant guidés par les principes énoncés dans la Charte, et nous ne devons pas les ignorer, puisqu'il s'agit de la base même sur laquelle l'ONU a été créée. Il ne faut pas défendre les droits de l'homme au détriment des droits souverains des États.

Le Secrétaire général mérite d'être félicité pour la création du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, sous la présidence de l'Ambassadeur Brahimi, qui a été chargé d'entreprendre une étude approfondie des opérations de paix de l'ONU et de présenter des recommandations visant à améliorer les arrangements existants. Nous félicitons le Groupe de son rapport exhaustif et de ses recommandations audacieuses, qui méritent un examen approfondi et urgent de la part des États Membres. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général et le Groupe d'étude pour dire que les opérations de maintien de la paix de l'ONU doivent être entièrement renouvées en vue d'assurer leur efficacité et leur viabilité dans le

contexte des situations de conflit actuelles où elles interviennent. Il est clair qu'il y a beaucoup à faire et qu'il est avant tout essentiel de répondre au besoin urgent de doter en ressources humaines suffisantes le Département des opérations de maintien de la paix, qui pâtit d'un sérieux déficit de personnel. De même, il importe d'accroître les ressources nécessaires à un maintien de la paix efficace sur le terrain, sur le plan aussi bien du financement que de la disponibilité des contingents fournis par les États Membres.

En dernière analyse, la viabilité des opérations de maintien de la paix dépend de deux facteurs : les ressources financières et les personnel. Les opérations présentes et futures de maintien de la paix constituent un processus dynamique. De par leur nature, ces activités touchent aujourd'hui à un nombre croissant de disciplines pour répondre au caractère de plus en plus complexe des conflits actuels. Nous estimons qu'une démarche globale et multidisciplinaire permettrait non seulement de traiter des symptômes des conflits, mais aussi, chose plus importante, de leurs causes profondes qui sont souvent de caractère social et économique.

Les sanctions demeurent un instrument légitime et légal pour contraindre les États à se conformer aux comportements internationalement acceptés et aux normes de conduite entre États. Malheureusement, elles prélèvent souvent un lourd tribut sur la population, comme en témoigne de manière éloquente la grave situation humanitaire qui règne en Iraq aujourd'hui. La communauté internationale doit aborder cette question en vue d'alléger les souffrances du peuple iraquien, tout en traitant de la question de la paix et de la sécurité ainsi que du problème non réglé des ressortissants d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens. Toutes ces questions doivent être réglées si l'on veut que la situation redevienne normale dans cette région.

Ma délégation est encouragée par les efforts que le Conseil de sécurité fait actuellement pour s'acheminer vers des sanctions plus ciblées – appelées « sanctions intelligentes » – et pour abandonner les sanctions généralisées qui ont des effets néfastes et qui représentent à l'évidence une sorte de châtement collectif. Les sanctions ne devraient à l'avenir être imposées que lorsqu'elles sont absolument indispensables et elles devraient avoir des objectifs clairs, bien ciblés et assortis d'échéances précises. Ces sanctions devraient être levées dès qu'elles ont atteint leur objectif et qu'elles ne sont plus adaptées à la situation, comme

cela aurait dû être fait dans le cas des sanctions imposées à la Libye et au Soudan.

Le désarmement reste une question d'une importance primordiale pour la communauté internationale, tant que les armes nucléaires ou classiques continueront de représenter la plus grave menace à la paix, à la sécurité et au bien-être de l'humanité sur notre planète. Ma délégation est particulièrement préoccupée par le danger que posent les armes de destruction massive, notamment nucléaires, mais aussi chimiques et biologiques. Nous devrions faire preuve d'une plus grande détermination, au cours de ce siècle, d'œuvrer de concert en vue de leur élimination totale. À cet égard, nous nous félicitons vivement que le Secrétaire général ait appelé l'attention sur les dangers de la mise au point et des essais de missiles à longue portée, ainsi que du déploiement éventuel de systèmes nationaux de défense antimissile. Nous partageons la crainte de nombreux pays quant au déploiement d'un tel système, qui pourrait précipiter une nouvelle course aux armements et saper les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Ma délégation continue d'attacher beaucoup d'importance à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la légalité du recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires, avis qui revêt une importance décisive. Nous regrettons que jusqu'à présent, trop peu d'efforts aient été faits pour poursuivre de bonne foi et jusqu'à leur conclusion les négociations visant au désarmement nucléaire. Les efforts faits dans ce sens à la Conférence du désarmement continuent d'être contrecarrés par les États détenteurs de l'arme nucléaire. La perspective d'un monde exempt d'armes nucléaires s'éloigne encore plus avec l'apparition sur la scène internationale de nouvelles puissances nucléaires.

Si nous nous félicitons des résultats de la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et notamment de l'engagement sans équivoque des États nucléaires à s'acheminer vers l'élimination totale de ces armes, nous demeurons toutefois sceptiques quant à la volonté politique de donner suite à ces engagements. Le palmarès des États nucléaires n'inspire guère confiance; il contient de nombreuses promesses, mais n'apporte pas de résultats. Il reste aux États non dotés de l'arme nucléaire, ou qui ne souhaitent pas en acquérir, à poursuivre et soutenir la campagne pour un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous devons appuyer

vigoureusement l'appel lancé par le Secrétaire général à la convocation d'une conférence internationale qui traiterait du problème des armes nucléaires.

Dans le domaine des armes classiques, nous continuons d'être alarmés par la prolifération et les mouvements d'armes classiques, y compris d'armes légères, vers les pays en développement; elles alimentent les guerres du tiers monde, comme c'est le cas en Afrique où les conflits se caractérisent par l'utilisation non seulement d'armes légères, mais également d'armes classiques de pointe, du fait de leur commercialisation agressive par les marchands d'armes des pays développés. Nous attendons donc avec intérêt la future Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui devrait traiter de cette catégorie d'armes, lesquelles, soit dit en passant, ont tué le plus grand nombre de personnes dans l'histoire des conflits humains.

Il va sans dire que les actes de violence dirigés contre les civils, qui ne font qu'augmenter en nombre, sont inacceptables aux yeux de la communauté internationale et doivent être fermement condamnés, où qu'ils se produisent et chaque fois qu'ils se produisent. Les auteurs de ces crimes odieux doivent être traduits en justice, que ce soit dans les pays où les crimes ont été commis ou devant les tribunaux pénaux internationaux. En attendant la mise en place d'un mécanisme coercitif à l'échelle mondiale, des tribunaux ad hoc pourraient être nécessaires selon que de besoin, comme c'est le cas pour les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Ces tribunaux internationaux et le tribunal pénal qu'il est prévu de mettre en place pour la Sierra Leone doivent recueillir le ferme appui de la communauté internationale afin de transmettre un message clair et sans ambiguïté aux criminels potentiels.

Les attaques dirigées contre le personnel de l'ONU et le personnel humanitaire international sur le terrain se sont récemment accrues. Ces actes doivent être condamnés dans les termes les plus fermes. L'Organisation doit veiller à assurer la sûreté de ce personnel dans les nobles tâches qu'ils accomplissent avec dévouement au service de l'humanité. Nous avons demandé par le passé qu'il soit dûment pris note de leur contribution à l'Organisation, en reconnaissance de leur service. Compte tenu des sacrifices qu'ils ont faits et qu'ils continuent de faire au nom de l'humanité,

nous pensons qu'il conviendrait que l'ONU leur rende un hommage approprié.

Le Secrétaire général a appelé l'attention sur les coûts et les avantages de la mondialisation, qui continue de faire l'objet de nombreux débats ici même et dans d'autres instances. La mondialisation n'est certainement pas une panacée, mais plutôt un défi pour nombre de pays en développement au moment où ils commencent à intégrer leurs économies à l'espace plus large de l'économie mondiale. En fait, les divisions et les écarts entre niveaux de développement, qui s'accroissent dans le monde actuel du fait de la mondialisation, sont devenus encore plus criants et plus graves, ce qui est un motif de vive préoccupation. Si ces problèmes ne sont pas résolus efficacement, la mondialisation, au lieu de combler les inégalités entre nations riches et nations pauvres, ne fera que les accentuer avec les conséquences catastrophiques qui en découleront pour les pays en développement et pour la santé de l'économie mondiale. Cela entraînera sans doute un grave recul par rapport aux progrès qui avaient été réalisés jusqu'à présent. Pour que la mondialisation soit acceptée par tous, nous devons veiller à ce que tous les pays puissent véritablement participer au système mondial des échanges et intégrer leurs objectifs sociaux et de développement dans le cadre des stratégies économiques et financières mondiales.

Ma délégation se félicite que la question de la mondialisation continue de faire l'objet de débats, car cela témoigne de craintes profondes quant aux effets et à l'impact qu'elle peut avoir pour la communauté internationale et notamment pour les pays en développement. Les débats qui ont lieu ici même à l'ONU, notamment au Sommet du millénaire, ainsi que dans d'autres instances internationales, telles que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ont fait prendre conscience aux pays développés des vulnérabilités dont souffrent les pays du Sud. Nous espérons que cela aidera à mieux faire comprendre les problèmes auxquels font face les pays du monde en développement.

À cet égard, nous encourageons donc l'ONU à poursuivre le dialogue en cours avec ces institutions sur ces questions et d'autres questions importantes. Nous pensons que l'ONU peut, et doit, jouer un rôle essentiel pour aider à dégager un consensus international sur nombre de ces questions.

Nous ne pouvons nier le lien intrinsèque qui existe entre la mondialisation et le développement sous tous ses aspects. Il est clair qu'alors que les forces mondiales du marché peuvent générer richesse et prospérité, elles peuvent aussi entraîner des tensions politiques et l'instabilité lorsque leur effet sur le développement est inégal.

À cet égard, ma délégation attend avec intérêt la prochaine conférence internationale sur le financement du développement, qui devrait traiter de la question des besoins des pays en développement en matière de développement, notamment des pays d'Afrique et des pays les moins avancés d'autres régions. Cette conférence devrait, à titre de priorité absolue, examiner les moyens de financer le développement dans le contexte de l'économie, qui se mondialise rapidement. Elle doit être animée par la philosophie de l'intérêt personnel bien compris et à partir de la thèse qu'un monde plus prospère profiterait à tous.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les dispositions fondamentales du rapport du Secrétaire général indiquent que l'ONU – comme l'a dit le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Putin, au Sommet du millénaire – a appris à résoudre, et résout actuellement, les problèmes les plus complexes du monde.

Les plus hauts représentants de la communauté internationale ont confirmé, durant cet événement historique, que l'ONU continue de jouer un rôle central s'agissant d'assurer la paix et la stabilité au niveau tant régional que mondial.

Nous avons toujours estimé, et nous continuons d'estimer, qu'une Organisation des Nations Unies forte et capable est un instrument clef dans la recherche de réactions collectives aux défis contemporains. Nous considérons l'ONU comme une instance irremplaçable pour la résolution des problèmes mondiaux de sécurité et de coopération, pour la formation d'un ordre mondial stable, multipolaire et démocratique.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général que le maintien d'une paix et d'une sécurité durables pour tous les pays et pour tous les peuples est pour l'ONU aujourd'hui, en cette aube du XXI^e siècle, un objectif aussi central qu'il l'était lorsque l'Organisation a été créée il y a plus d'un demi-siècle. En même temps, il n'y a pas lieu d'être satisfaits. Cet avis se réfère avant tout à l'activité multiforme de l'ONU en matière

d'imposition, de maintien et de consolidation de la paix.

Les opérations de maintien de la paix demeurent sans le moindre doute un des domaines hautement prioritaires de l'activité de l'Organisation. Cependant, les problèmes de grande ampleur qui se posent d'aujourd'hui dans les points chauds, de l'Afrique aux Balkans et au Timor oriental, nécessitent une amélioration radicale du potentiel des Nations Unies en matière de maintien de la paix. La Russie, pour sa part, entend l'encourager activement.

Le Sommet et l'Assemblée du millénaire ont indiqué les moyens d'accroître l'efficacité de l'ONU s'agissant de prévenir et de régler les conflits du monde. Cela était l'un des buts parmi d'autres, des recommandations figurant dans le rapport présenté par le Groupe d'étude Brahimi sous l'égide du Secrétaire général. Nous partageons la démarche de base présentée dans ce document, qui à l'évidence fera l'objet d'un examen général à la présente session.

À notre avis, il est extrêmement important d'intensifier et de renforcer les moyens qu'aurait éventuellement l'ONU de déployer efficacement des forces de maintien de la paix. Bien évidemment, pour ce faire, il est nécessaire d'achever le plus rapidement possible la mise en place du système d'accord prévisionnel.

Nous ne pouvons que convenir avec le Secrétaire général que les structures de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU doivent être renforcées, et en particulier le Département des opérations de maintien de la paix.

Nous sommes d'accord avec ceux qui estiment que la communauté internationale ne saurait rester indifférente face à la douleur et aux souffrances de milliers de personnes et aux violations systématiques et grossières de leurs droits humanitaires. Il va sans dire que nous devons prendre en compte les enseignements des tragédies de Srebrenica et du Rwanda.

En même temps, nous sommes convaincus qu'il est impossible de réaliser l'objectif consistant à mettre un terme aux violations du droit humanitaire par des mesures qui vont à l'encontre de la Charte. Il convient de rappeler que dans les documents finaux du Sommet du millénaire et des séances du Conseil de sécurité au plus haut niveau, on a réaffirmé l'attachement de la communauté internationale tout entière au renforce-

ment de la paix et de la sécurité, conformément aux buts et principes de la Charte. On a également souligné que l'interaction entre l'ONU et les organisations régionales doit se faire sur la base du Chapitre VIII de la Charte. Il s'agit là d'une réaffirmation qui ne souffre d'aucune ambiguïté de la compétence exclusive du Conseil pour décider du recours à la force dans les relations internationales. Autrement, le monde glisserait dans l'anarchie et le non-respect de la loi si l'on essayait d'imposer l'ordre en ayant recours à la force sous couvert d'intervention humanitaire et de souveraineté limitée. En cas de menaces ou du fait accompli de violations massives des droits fondamentaux, la communauté internationale doit agir de concert conformément à la décision du Conseil de sécurité en respectant strictement la Charte. C'est, à notre avis, l'essence de la réponse au dilemme de l'intervention formulé par le Secrétaire général dans son rapport au Sommet du millénaire.

Nous sommes favorables à l'élaboration de normes du droit international applicables à la recherche de réactions efficaces aux défis humanitaires d'aujourd'hui. Le travail d'adaptation des normes juridiques internationales aux nouvelles réalités doit être réalisé collectivement, en se fondant fermement sur la Charte. De cette façon seulement, on pourra développer des critères généraux, clairs et acceptables universellement, dans le cadre juridique de mesures coercitives que prendrait la communauté internationale en cas de situations d'urgence humanitaire.

Nous partageons les évaluations du Secrétaire général concernant l'importance accrue de la diplomatie préventive – un renforcement de la culture de prévention des conflits qui remplace maintenant la culture de réaction. La communauté internationale a accumulé une panoplie sans égale de moyens politiques et diplomatiques pour résoudre pratiquement tous les problèmes internationaux. Il faut effectivement y avoir recours. La tâche consistant à prévenir et à régler tous les types de crises par des moyens politiques et diplomatiques doit être l'élément central de la sécurité internationale au XXI^e siècle – un élément central des efforts visant à assurer une stabilité stratégique.

Nous estimons important de continuer à étudier en profondeur le concept de consolidation de la paix après les conflits. Nous sommes en plein accord avec la conclusion du rapport du Secrétaire général concernant la nécessité d'améliorer la procédure de mise en oeuvre des sanctions du Conseil de sécurité, afin d'accroître

l'efficacité et la souplesse des régimes de sanctions. Les sanctions sont un instrument extrêmement puissant de dissuasion et de prévention des conflits et exigent une démarche particulièrement prudente.

Je voudrais encore une fois souligner que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité ne doivent pas être un moyen de punir les pays et les peuples, comme cela se produit malheureusement trop souvent. Leur imposition suppose une clarté totale des objectifs, un accord en temps utile sur les conditions et les mécanismes clairs de leur levée, et la possibilité d'un allègement progressif. Les sanctions ne doivent pas mener à la déstabilisation de la situation économique, tant dans le pays visé par les sanctions que dans les pays tiers.

Il convient également de porter notre attention sur ce qui a été souligné dans le rapport du Secrétaire général concernant la politique stratégique de l'ONU en matière de développement, qui vise à éliminer la pauvreté et qui permet de poursuivre des politiques nationales efficaces dans le domaine social. L'activité de l'Organisation est particulièrement importante pour assurer une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation entre tous les pays, notamment en assurant une participation efficace de chacun d'eux au système commercial international, en renforçant le système financier international pour déjouer l'éclatement de crises et améliorer l'accès aux ressources financières aux fins du développement.

Comme cela est indiqué dans le rapport, la gravité croissante, le nombre et l'ampleur des catastrophes naturelles nécessitent une coopération internationale plus large en matière d'assistance aux populations qui ont souffert. L'objectif – comme cela est dit à juste titre – devrait être d'intensifier l'application des réalisations scientifiques et techniques pour réduire le danger de ces catastrophes.

Une fois de plus, nous voudrions appeler l'attention sur les propositions russes visant à accroître l'efficacité du potentiel international de réaction aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Nous estimons que l'ONU devrait, au départ, faire un inventaire du potentiel existant en la matière aux niveaux national, régional et international et élaborer des recommandations pratiques sur cette base.

Le rapport souligne à juste titre que l'interaction et la complémentarité des problèmes touchant à l'environnement, le commerce et le développement vont en s'intensifiant. Il est également urgent d'élaborer les composantes écologiques du Pacte mondial. Nous croyons nécessaire que ce sujet reste au cœur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies.

Nous adhérons à la thèse présentée par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir le fait que la communauté des nations a le devoir d'agir en présence de violations massives des droits de l'homme. Nous avons clairement vu beaucoup d'exemples de la manière dont l'inaction a conduit, entre autres, à une brutalité accrue dans la discrimination à l'encontre de nos compatriotes, dans quelques-uns des États nés de l'ex-Union soviétique, et à la justification, à la glorification du fascisme. La protection des droits de l'homme devrait être fondée sur des normes universellement applicables, et non pas en fonction de l'opportunité politique et des aspirations géostratégiques.

La Russie soutient activement le regain d'intérêt de l'ONU pour les problèmes liés à la lutte contre le terrorisme international, la criminalité et le trafic illégal des drogues. Tout au long de cette session, nous contribuerons dans toute mesure possible à élargir la base juridique de la coopération dans la lutte contre le terrorisme et l'adoption de la convention sur la criminalité transnationale organisée. L'ONU devrait être plus active dans ses activités contre la corruption et créer une base juridique universelle pour la coopération entre États dans ce domaine.

De façon générale, le rapport du Secrétaire général, tout en stimulant un débat créatif sur la façon d'améliorer l'ONU, confirme une fois de plus la thèse selon laquelle la pertinence des buts et objectifs de l'Organisation, ainsi que leurs vertus inspiratrices, n'ont en rien diminué, mais bien augmenté. Les résultats du Sommet et de l'Assemblée du millénaire nous imposent à tous de coordonner des mesures pratiques pour faire un usage plus efficace de ce forum unique, de ce mécanisme irremplaçable pour la communication entre États et le règlement des conflits dans notre intérêt commun.

La séance est levée à 13 h 15.